



GUIDE D'INTERVENTION ET DES RESSOURCES EN VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE

À l'intention des intervenant(e)s des Laurentides

Le *Guide d'intervention et des ressources en violence conjugale et familiale* est une production de la Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte (DSMDPGA) du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) des Laurentides.

COORDINATION DES TRAVAUX ET RÉDACTION

Jolaine Franche-Lacoursière, agente de planification, programmation et recherche, DSMDPGA

COMITÉ DE LECTURE ET DE RÉVISION

Andrée-Ann Charest, agente de planification, de programmation et de recherche, DSMDPGA

Anna-Maria Fasching, usagère partenaire ressource

Audrey Larocque, coordonnatrice régionale des services psychosociaux généraux adultes et des dossiers transversaux, DSMDPGA

Carine Lavigneur, agente de planification, de programmation et de recherche, DSMDPGA

Caroline Bernard, directrice adjointe principale, Service de police, Ville de Saint-Jérôme

Émilie Contant, cheffe d'équipe des dossiers transversaux, agente de planification, de programmation et de recherche, DSMDPGA

Evelyne Fleury, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de la santé publique

Julian Gonzalez Gallo, coordonnateur clinique, Info-Social, DSMDPGA

Marie-Ève Hébert, organisatrice communautaire, Direction générale adjointe, Relation avec la communauté et organisation communautaire

Marie-Josée Bernier, cheffe d'équipe, Équipe polyvalente, Direction de la protection de la jeunesse

Marie-Josée Picard, coordonnatrice, Direction de la protection de la jeunesse

Maude Bergeron, technicienne en travail social, Direction du programme jeunesse

Noémie Lacombe, directrice adjointe des services ambulatoires en santé mentale, urgences psychosociales, services psychosociaux généraux et Info-Social, DSMDPGA

Steeve Mimeault, Directeur général, ACCROC

RÉVISION LINGUISTIQUE

Daphney Bernadotte, agente administrative, DSMDPGA

INFOGRAPHIE

Catherine David, Designer graphique, Atlas & Axis

@CISSS des Laurentides, 2023

ISBN : 978-2-550-94088-3 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-94089-0 (PDF en ligne)

Afin de citer le présent document :

Franche-Lacoursière, Jolaine. (2023). *Guide d'intervention et des ressources en violence conjugale et familiale*. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides. Direction des programmes santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce guide et des aide-mémoires en violence conjugale et familiale. Ce travail n'aurait pu voir le jour sans leur contribution et leur participation.

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement à :

Amélie Sanscartier	Émilie Contant	Marie-Hélène Gariépy
Andrée-Ann Charest	Evelyne Fleury	Marie-Josée Bernier
Anna-Maria Fasching	Geneviève Croisetière	Marie-Josée Picard
Carine Lavigueur	Julian Gonzalez Gallo	Marie-Noëlle Maurice
Caroline Bernard	Lynda Cloutier	Maude Bergeron
Christine Rousseau	Marie-Claude Gadbois	Noémie Lacombe
Daphney Bernadotte	Marie-Ève Hébert	Steeve Mimeault

Les intervenant(e)s des services psychosociaux généraux adultes et de l'Info-Social du CISSS des Laurentides ayant participé au groupe de consultation.

Les intervenantes de la Direction de la protection de la jeunesse et de la Direction des programmes jeunesse du CISSS des Laurentides ayant participé au groupe de consultation.

Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale des Laurentides.

Les partenaires des Tables de concertation en violence conjugale et/ou familiale des Laurentides.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
À qui s'adresse ce guide en violence conjugale et familiale?	7
Les défis et obstacles en violence conjugale et/ou familiale	8
2. Définitions	9
3. Le cycle de la violence conjugale	11
4. Typologie de la violence conjugale	12
5. Statistiques sur la violence conjugale	15
6. Mythes et réalités	16
7. Conséquences de la violence conjugale et/ou familiale sur les victimes	18
8. Les enfants et la violence conjugale et/ou familiale	19
9. La violence conjugale et les aîné(e)s en perte d'autonomie	21
10. La violence conjugale et les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	22
11. La violence conjugale et les autres groupes vulnérables	24
12. Interventions en contexte de violence conjugale et/ou familiale	25
a) Interventions auprès des personnes victimes de violence conjugale et/ou familiale.....	26
b) Interventions auprès des hommes victimes de violence conjugale et/ou familiale	28
c) Intervention auprès des enfants en contexte de violence conjugale et/ou familiale.....	29
d) Interventions auprès des auteur(e)s de violence conjugale et/ou familiale	31
e) Intervention familiale ou conjugale en contexte de violence conjugale et/ou familiale	32
f) Interventions auprès des proches d'une victime ou d'un(e) auteur(e) de violence conjugale et/ou familiale	33
13. Établir un scénario de protection	34
14. Comment accompagner une victime dans les procédures judiciaires	35
a) Porter plainte	36
b) Interdiction de communication	37
c) Demander un engagement à ne pas troubler l'ordre public	37
15. Résiliation de bail	39
16. Formations et outils disponibles pour les intervenant(e)s	40
17. Mobilisation intersectorielle en matière de violence conjugale et familiale sur le territoire des Laurentides	46
a) Tables de concertation en violence conjugale et/ou familiale des Laurentides	46
b) Comité de la mesure 46 du Plan d'action gouvernemental en violence conjugale.....	47
18. Registre des ressources et services disponibles en violence conjugale et/ou familiale	48
Références bibliographiques	89

INTRODUCTION

La violence conjugale et familiale est une problématique dont nous entendons de plus en plus parler. Plusieurs féminicides, filicides et suicides en contexte de violence conjugale se sont produits au Québec dans les dernières années, ce qui démontre l'importance de dépister, prévenir et intervenir dans ce contexte. Dans la province, la région des Laurentides est d'ailleurs au 3^e rang des régions ayant le plus haut taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, ce qui confirme le besoin de s'attarder aux enjeux de la violence conjugale et familiale¹.

Dans l'objectif de définir la trajectoire de services offerts aux personnes vivant des enjeux en violence conjugale, que ce soit les victimes, les enfants exposés, les proches, ou encore les auteur(e)s de violence, et cela en cohérence avec le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, le CISSS des Laurentides a voulu élaborer un Guide d'intervention et des ressources en violence conjugale et familiale. Ce Guide, pour intervenant(e)s et professionnel(le)s, se veut un répertoire des ressources et services de la région, il démystifie aussi la violence et répertorie par le fait même des pistes d'intervention.

Dans le cadre de la réalisation de ce Guide, plusieurs consultations ont été réalisées. Notons par exemple, des entrevues individuelles, des groupes de consultations, des formations, de même que l'analyse de documents pertinents et la consultation de sites internet clés. Les consultations auprès de différentes directions du CISSS des Laurentides de même que des partenaires communautaires et intersectoriels et d'une usagère partenaire ressource ont permis de bonifier le document et d'apporter un éclairage adapté à la réalité du terrain.

À qui s'adresse ce guide en violence conjugale et familiale?

Ce guide s'adresse à tous les intervenant(e)s et professionnel(le)s du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires et des partenaires intersectoriels de la région des Laurentides travaillant auprès des victimes, des enfants exposés à la violence, des proches ou des auteur(e)s de violence conjugale et/ou familiale. Ce document se veut inclusif, pouvant être utilisé peu importe la clientèle desservie, que ce soit des personnes s'identifiant comme femmes, des personnes s'identifiant comme hommes ou encore des personnes issues de la communauté lesbienne, gai, bisexuel(le), transgenre, queer ou en questionnement, intersexe, asexuel(le), bispirituel(le) et plus

(LGBTQAI2S+), et cela de tout âge confondu. Il se veut aussi un outil de référence regroupant toutes les informations de base pertinentes pour intervenir en contexte de violence conjugale et/ou familiale.

Afin de compléter les interventions auprès des victimes et des auteur(e)s de violence conjugale et/ou familiale, il est pertinent d'utiliser et de distribuer les deux aide-mémoires qui ont été conçus spécifiquement pour ces deux clientèles. Ces documents servent à les informer, les sensibiliser et à les accompagner dans leur démarche respective.

Aide-mémoires destinés aux victimes et aux auteur(e)s de violence conjugale et/ou familiale



Mon outil de mieux-être et d'accompagnement est un aide-mémoire conçu pour accompagner la personne victime de violence conjugale ou familiale dans sa démarche de réflexion et de reprise de contrôle. La victime y trouvera des informations sur la violence, des outils pour évaluer sa situation, des stratégies de protection, des informations juridiques, une section pour l'aider à favoriser son bien-être et bien plus encore. L'aide-mémoire se termine par une liste de ressources.



Mon outil d'accompagnement vers des relations conjugales égalitaires sans violence est un aide-mémoire conçu pour accompagner la personne auteure de violence dans sa démarche de prise de conscience, de mise en action et de responsabilisation. Il ou elle y trouvera des informations pertinentes à sa situation et des pistes de mise en action. L'aide-mémoire se termine par une liste de ressources.

Les défis et obstacles en violence conjugale et/ou familiale

Malgré la présence de plusieurs ressources et services en violence conjugale et/ou familiale, des défis demeurent présents sur le territoire des Laurentides. Notons par exemple des obstacles à l'accès rapide à des soins médicaux pour les victimes de violence conjugale et/ou familiale, aux difficultés d'arrimage entre les différents services et ressources, ou encore aux défis à obtenir un hébergement sécuritaire et adapté suite au passage en maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Également, il n'existe aucune ressource spécifique pour hommes victimes de violence conjugale sur le territoire, ce qui demeure une grande lacune. Certains acteurs du milieu ont aussi rapporté que les services offerts par les corps policiers sont à géométrie variable sur le territoire. Des travaux sont toutefois en cours pour s'assurer que des liens de collaboration soient établis entre tous afin de mieux s'adapter aux besoins des victimes de violence conjugale et familiale.

À travers ce guide et les consultations réalisées, nous avons identifié les avenues possibles afin de minimiser les obstacles et défis rencontrés par les victimes ainsi que par les auteur(e)s de violence conjugale à obtenir des services spécialisés et adaptés sur notre territoire.

DÉFINITIONS

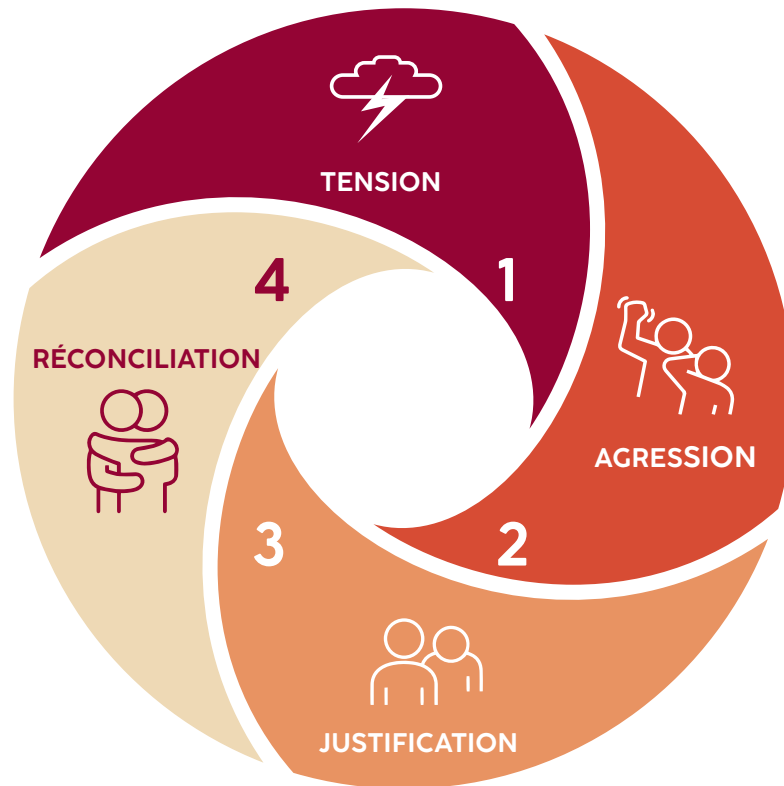
Tel que définie dans le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023², « la violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression *l'escalade de la violence*. [...] Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie¹. »

La violence conjugale peut se présenter sous diverses formes³:

<p>Violence psychologique</p> <p>La plus courante mais demeure subtile et difficile à détecter</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Attitudes et paroles blessantes et méprisantes; → Dénigrer ou humilier; → Ignorer; → Menacer et faire du chantage; → Contrôler l'autre; → Isoler, etc.
<p>Violence physique</p> <p>La plus visible et connue</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Frapper; → Blessier; → Brûler; → Lancer des objets; → Mordre, etc.
<p>Violence verbale</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Insulter; → Crier; → Donner des ordres; → Utiliser le sarcasme, etc.
<p>Violence sexuelle</p> <p>La plus taboue et cachée</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Agression sexuelle; → Harcèlement sexuel; → Intimider ou manipuler à des fins sexuelles; → Forcer une personne à un acte sexuel non-désiré, etc.
<p>Violence spirituelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Empêcher les pratiques religieuses ou spirituelles; → Dénigrer les croyances religieuses ou spirituelles; → Manipuler à travers les croyances spirituelles, etc.
<p>Violence économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Contrôler les revenus et dépenses de l'autre; → Priver de ressources financières; → Dépendance financière; → Empêcher l'autre de travailler, etc.

La **violence familiale**, pour sa part, inclut toute forme de violence dans un contexte familial, par exemple d'un membre de la famille sur un autre membre, à laquelle l'enfant peut être exposé ou la violence d'un membre de la famille envers un enfant⁴.

CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE



1. TENSION

Auteur(e) de violence : L'atmosphère est tendue : l'auteur(e) de violence fait preuve d'excès de colère, regards menaçants, silences lourds, etc.

Victime : La victime est inquiète et a peur. Elle tente d'améliorer le climat pour éviter la violence.

Enfant* : L'enfant a peur et s'isole. Il se sent responsable.

4. RÉCONCILIATION

Auteur(e) de violence : L'auteur(e) fait des promesses de changement. Il ou elle sera attentionné(e) et affectueux(-se) envers la victime.

Victime : La victime garde espoir que l'autre va changer et elle constate ses efforts. Elle donne une autre chance.

Enfant* : L'enfant peut parfois éprouver des sentiments partagés durant cette phase, soit de la joie et de l'espoir face à cette réconciliation, soit de la colère ou de l'appréhension de voir son parent maintenir la relation. L'enfant peut également se sentir en conflit de loyauté.

2. AGRESSION

Auteur(e) de violence : Manifestations de violence sous diverses formes par l'auteur(e) : physique, psychologique, sexuelle, spirituelle, économique ou verbale.

Victime : La victime est triste, elle se sent humiliée et vit un sentiment d'injustice.

Enfant* : L'enfant est terrifié et réagit en se cachant ou en s'interposant. Il peut se sentir en détresse et impuissant.

3. JUSTIFICATION

Auteur(e) de violence : L'auteur(e) s'excuse et justifie ses comportements. Il ou elle se désresponsabilise en remettant insidieusement la responsabilité sur la victime.

Victime : La victime se sent responsable pour la violence vécue : elle doute et se sent coupable.

Enfant* : L'enfant se sent responsable et il est confus. Il croit les justifications de son parent.

** L'enfant a son propre cycle qui est indépendant de celui de ses parents.*

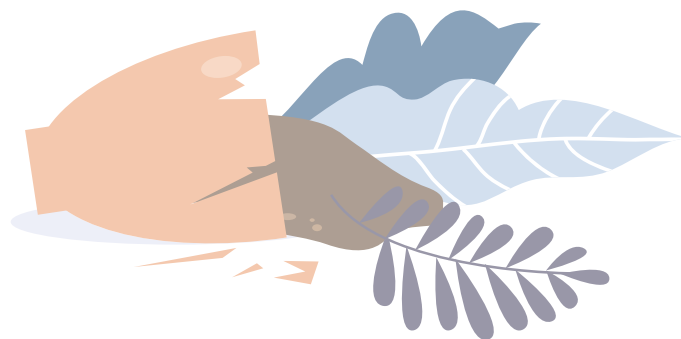
LE CYCLE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale s'illustre à travers un cycle de la violence^{1,3,5,6} comprenant 4 phases : le climat de tension, la crise ou l'agression, la justification et la réconciliation. Il présente des comportements, inscrits dans ces phases, qui vont se répéter de manière successive. Il se distingue par son intensification alors que la violence s'accroît dans la phase de l'agression, et que les périodes de réconciliation deviennent plus courtes avec le temps.

Ce cycle répétitif est très dommageable pour les personnes victimes, mais aussi pour les victimes collatérales, comme les enfants. L'auteur(e) de violence établit des règles implicites ou explicites qui visent le contrôle, mais qui sont aléatoires et changeantes, ce qui augmente la confusion et les craintes de la victime. Ceci permet toutefois à l'agresseur(-se) de conserver son emprise sur la victime. L'auteur(e) de violence va, par la suite, se trouver des excuses pour justifier ses comportements, ce qui renforce le sentiment de légitimité à utiliser la violence. Il ou elle va tenter de se faire pardonner et de se réconcilier, avant d'utiliser à nouveau la violence pour maintenir son pouvoir sur l'autre ou pour répondre à ses différents besoins.

De nombreuses raisons poussent les victimes de violence conjugale à demeurer avec leur partenaire violent malgré tout, que ce soit la peur, l'isolement social, l'espoir que l'autre va changer, les craintes financières, les enfants etc.

- ❗ ***Il n'existe pas de « petites violences ». Toutes les formes de violence sont dommageables et doivent être prises au sérieux.***
- ❗ ***Rien ne justifie l'utilisation de la violence.***



TYPOLOGIE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Plusieurs types de violence ont été identifiés lors des recherches et des consultations dans le cadre de l'élaboration de ce guide. La typologie³ présentée ci-après démystifie les différents types de violence et permet de distinguer la chicane de couple et le conflit sévère de séparation.



La violence conjugale coercitive et de contrôle (ou contrôle coercitif)

Les comportements et stratégies violentes de l'auteur(e) sont des moyens pour contrôler et dominer l'autre. Cette dynamique de contrôle et de pouvoir, présente au sein du couple ou entre ex-partenaires, aura de grandes conséquences pour la personne victime prise dans ce cycle vicieux. L'auteur(e) de violence va surveiller et réguler le quotidien de la victime pour en venir à la priver de sa liberté et la contraindre à faire ce qu'il ou elle désire.

Plusieurs formes de contrôle sont recensées, ce qui démontre les multiples stratégies que l'auteur(e) de violence peut utiliser pour maintenir sa domination sur l'autre et répondre à ses besoins. Par exemple, le contrôle par la culpabilité consiste à faire sentir coupable la victime en lui attribuant le rôle de la « méchante » personne. L'auteur(e) se place donc dans la position de la « bonne » personne qui est victime et blessée. Il y a aussi le contrôle par le pouvoir, qui consiste pour l'auteur(e) à dominer et forcer l'autre à faire ce qu'il ou elle veut, en menaçant notamment⁷.



La violence conjugale situationnelle

Elle est davantage liée à un épisode de conflit conjugal qui escaladerait jusqu'à la violence. La dynamique de pouvoir et de contrôle est absente alors que l'on parle plutôt d'une dynamique violente de gestion des conflits. La violence situationnelle se produit suite à des tensions, des mésententes dans le couple ou des émotions plus difficiles à gérer.



Ce type de violence n'est pas banal pour autant et nécessite tout de même une attention particulière puisque ses conséquences peuvent aussi être sévères.



La violence réactionnelle (résistance violente)

Elle se présente par des comportements violents de la personne victime en réaction à la violence conjugale qu'elle subit. Elle s'illustre donc par des tentatives de la victime de se défendre et de s'opposer, notamment, en adoptant des gestes violents, qu'ils soient verbaux ou physiques. Ces comportements violents surviennent aussi en réponse à la colère et à la frustration qu'elle vit face à la violence répétitive subie⁸. Pour aller au-delà de la violence réactionnelle, le processus de domination conjugal suggère également que les victimes se positionnent de différentes manières selon les situations vécues afin de rétablir leur sécurité et celle de leurs enfants, le cas échéant. Selon le positionnement et les stratégies utilisées, les victimes peuvent alors se mettre plus ou moins en danger.



La violence post-séparation

La violence ne cesse pas nécessairement avec la séparation, elle peut au contraire s'intensifier. En effet, l'auteur(e) de violence va adapter ses stratégies afin de maintenir le contrôle ou atteindre d'autres buts, comme se venger ou tenter de convaincre la victime de retourner en couple, etc. Cela peut se traduire par des menaces, de la manipulation, du harcèlement, de la surveillance, des fausses accusations, de la violence économique et bien plus encore. Il est donc important d'être attentif et prudent lors de cette période de post-séparation⁹.

! *Le contexte de post-séparation représente un facteur de risque aux homicides conjugaux et familiaux, de même que la séparation récente, un conflit de garde d'enfants, des problèmes de consommation de substances, etc.*



La chicane de couple

Il est aussi important de la démystifier de toute forme de violence conjugale. La chicane de couple ne présente pas de contrôle ou de domination de l'un sur l'autre, il n'y a pas non plus de cycle récurrent causant des conséquences à la victime. Il y a plutôt présence d'une mésestimation ou d'un désaccord causant une argumentation entre les deux parties, parfois avec présence d'agressivité. La chicane devrait être un épisode isolé qui se règle facilement pour le couple. Si elle se répète régulièrement, il se peut que l'on assiste plutôt à de la violence conjugale.



Le conflit sévère de séparation

Bien qu'il existe plusieurs définitions de ce concept et qu'il n'y ait aucun consensus à ce jour, celui-ci fait généralement référence à un conflit entre parents qui survient avant, pendant et après la séparation et qui est ponctué de dénigrement persistant et de disqualification de l'autre parent. Par exemple, il est possible d'observer chez les parents une coparentalité difficile, des émotions hostiles et intenses, de l'agressivité, de la méfiance, du blâme ou le recours répété aux services sociaux et judiciaires. Ces comportements sont commis simultanément ou en alternance par les deux parents qui en viennent à négliger les besoins de leur enfant. L'enfant est alors instrumentalisé dans le conflit de ses parents et peut vivre un conflit de loyauté¹⁰. Ainsi, le conflit sévère de séparation est caractérisé par des comportements abusifs de la part des deux parents, alors que pour la violence conjugale, un seul parent domine et violence l'autre¹¹. Par ailleurs, il importe de bien distinguer la violence conjugale post-séparation du conflit sévère de séparation puisque cela pourrait mener à des erreurs de jugement mettant en danger les victimes et leurs enfants.



SURVOL DES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE

Violence conjugale coercitive et de contrôle



- Dynamique de contrôle et de pouvoir;
- Présence des étapes du cycle de la violence;
- Domination et emprise de l'un sur l'autre (rapports inégaux);
- Schéma de comportements de l'auteur(e) : régulation et surveillance du quotidien;
- Conséquences multiples pour la victime (notamment réduction de la confiance).

Violence conjugale situationnelle*



- Gestion violente des conflits;
- Résulte de frictions et d'émotions comme la frustration;
- Absence ou très peu de stratégies de contrôle;
- Fréquence variable.

Violence réactionnelle



- Utilisée par la victime;
- En réaction à la violence vécue;
- Pour tenter de rétablir l'équilibre des pouvoirs et/ou se protéger/s'opposer;
- Plusieurs autres positionnements possibles afin d'assurer sa sécurité.

Violence conjugale post-séparation



- Adaptation des stratégies de contrôle par l'auteur(e) de violence suite à la séparation;
- Utilisation des enfants, le cas échéant, pour atteindre les objectifs de contrôle;
- Parfois : intensification de la violence;
- Durée variable (peut durer plusieurs années).

Chicane de couple ou dispute



- Occasionnelle;
- Aucun cycle répétitif;
- Absence de domination;
- Argumentation et agressivité;
- Chacun a son point de vue et tente de le défendre.

Conflit sévère de séparation



- Parents en processus de séparation;
- Conflits ayant un impact sur les enfants;
- Dénigrement et abus bidirectionnels.

*À noter que le concept de violence situationnelle est présenté dans la formation de l'ENA *Violence conjugale : connaître, détecter, intervenir*. Dans le cadre des consultations certains organismes ont mentionné que leur philosophie d'intervention ne s'inscrit pas en lien avec la violence situationnelle et qu'ils conviennent de définitions différentes. Néanmoins, tous interviennent dans le but de diminuer la violence.

STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

2020 en chiffres au Québec¹

22 104

Le nombre d'infractions commises en contexte conjugal recensé durant l'année.

11

Le nombre d'homicides en contexte conjugal.

75.8%

Le pourcentage de victimes d'infraction contre la personne en contexte conjugal étant des femmes.

76.6%

Le pourcentage d'auteurs présumés de violence en contexte conjugal étant des hommes.

44%

Le pourcentage des victimes ayant vécu de la violence de la part d'un ancien partenaire (ex).

360
100 000
HABITANTS

Le taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal dans les Laurentides. Le taux pour l'ensemble du Québec est de 306.1 pour 100 000 habitants.

3^e

Le rang des Laurentides quant aux régions ayant le plus haut taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugale, après la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue.

13.2%

Le taux d'augmentation de victimes de sexe masculin de 2016 à 2020.

25 à 29 ans

Le groupe d'âge ayant le plus haut taux de victimisation avec 667.5 infractions par 100 000 habitants, comparativement à 384.8 par 100 000 habitants pour le groupe d'âge de 40 à 49 ans.

MYTHES ET RÉALITÉS**« La femme victime de violence conjugale n'a qu'à quitter son conjoint violent. »**

RÉALITÉ Les victimes de violence conjugale sont prises dans un cercle vicieux. Plusieurs raisons expliquent leur difficulté à briser le cycle et à quitter : la peur des représailles, l'isolement social, la peur du jugement ou encore l'espoir que le ou la partenaire va changer.¹²

« Il n'y a pas d'hommes victimes de violence conjugale. »

RÉALITÉ En 2020, les hommes représentaient 24,2% des victimes de crimes contre la personne commis en contexte conjugal au Québec.¹

« La violence conjugale se produit lorsqu'un des partenaires perd le contrôle. »

RÉALITÉ « [...] la violence conjugale [...] est une façon de contrôler l'autre; elle n'est pas le résultat d'une perte de maîtrise de soi.² »

« La violence conjugale est visible et facilement identifiable par l'entourage. »

RÉALITÉ « [...] l'entourage ne s'aperçoit pas toujours de la situation de violence conjugale que subit la victime, et ce, en raison du contrôle qu'exerce le conjoint sur elle¹². »

« La femme est responsable de la violence qu'elle subit, elle a provoqué son conjoint. »

RÉALITÉ Le partenaire violent a tendance à utiliser des événements déclencheurs comme prétextes à l'utilisation de la violence. Toutefois, rien ne justifie ou n'excuse de recourir à la violence, l'auteur est le seul responsable¹².

« L'homicide en contexte conjugal est commis par amour pour la conjointe. »

RÉALITÉ « La possessivité, la jalousie, la frustration, le soupçon d'infidélité, le **refus de la séparation**, l'anticipation du rejet, le sentiment d'abandon et le désespoir sont les motifs ayant motivé la plupart des homicides conjugaux à l'endroit d'une conjointe¹². » Ce ne sont pas des manifestations d'amour pour sa conjointe.

« Si ce n'est pas de la violence physique, ce n'est pas de la violence conjugale. »

RÉALITÉ La violence conjugale peut prendre plusieurs formes : elle peut être physique mais aussi sexuelle, spirituelle, économique, verbale ou psychologique.

« Il y a pas de moyens pour aider une victime de violence conjugale si elle ne veut pas s'aider elle-même. »

RÉALITÉ Bien que l'on ne peut prendre de décision pour une victime de violence conjugale, plusieurs attitudes peuvent être aidantes. Consulter la section « Interventions auprès des personnes victimes de violence conjugale et/ou familiale, [p.26](#) ».

« La violence conjugale se retrouve seulement dans les milieux pauvres. »

RÉALITÉ La violence conjugale se retrouve dans toutes les classes sociales, bien que certains groupes soient plus vulnérables et plus à risque, comme les personnes immigrantes, les autochtones, les personnes ayant un handicap ou les personnes issues de la communauté LGBTQIA2S+¹².

« Les enfants exposés à la violence conjugale n'en vivent pas les impacts parce qu'ils sont trop jeunes. »

RÉALITÉ « Même s'ils n'en sont pas des victimes directes, **les enfants exposés à la violence conjugale** sont plus susceptibles de présenter un ensemble de séquelles affectant leur fonctionnement et pouvant perdurer à l'âge adulte[...]¹². » Aussi, ils sont aussi plus à risque d'être victimes de filicide.

« La violence conjugale est due à des problèmes de consommation de substances psychoactives chez l'auteur(e). »

RÉALITÉ La consommation n'est pas une justification à l'utilisation de la violence. La dynamique de violence conjugale persiste même s'il y a un arrêt de consommation chez l'auteur(e).

CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET/OU FAMILIALE SUR LES VICTIMES

La violence conjugale a des conséquences sur plusieurs sphères de vie des personnes victimes^{12,13}, telles que leur santé physique, leur santé psychologique, leurs finances, leur réseau social etc. Leur liberté d'agir et de prendre des décisions pour elles-mêmes est aussi grandement affectée. La prise de conscience des conséquences de la violence vécue est une démarche nécessaire au cheminement des victimes mais aussi à celui des auteur(e)s de violence.

Conséquences sur la santé physique

- Blessures physiques;
- Commotions cérébrales et traumatismes crâniens;
- Troubles gastro-intestinaux;
- Santé physique plus fragile;
- Douleurs chroniques;
- Fausse couche ou accouchement prématuré, etc.

Conséquences sur la santé psychologique

- Stress post-traumatique;
- Anxiété;
- Confusion;
- Problème de dépendance aux substances psychoactives;
- Idées suicidaire;
- Détresse;
- Troubles du sommeil;
- Honte, faible estime de soi;
- Hypervigilance – même après la séparation ou l'arrestation de l'auteur(e), etc.

Autres conséquences

- Absentéisme au travail;
- Difficultés financières;
- Isolement;
- Conflits avec les proches;
- Détérioration de la relation avec les enfants, etc.

LES ENFANTS et la violence conjugale et familiale

Dans un contexte de violence conjugale et/ou familiale^{12,14}, l'enfant ne doit pas être oublié. En effet, l'enfant peut être exposé à la violence, mais il peut aussi la subir en tentant de protéger son parent victime par exemple. Même si un enfant n'est pas témoin direct de la violence, il en vivra tout de même des répercussions.

Les conséquences pour celui-ci sont vastes et il peut en garder des séquelles à long terme, en voici quelques-unes :

- Anxiété et angoisse;
- Maux de tête, maux de ventre;
- Rendements scolaires plus faibles;
- Tristesse et dépression;
- Reproduction des modèles relationnels ou comportementaux de ses parents (violence, agressivité, insultes);
- Problèmes d'attention et hyperactivité;
- Problèmes de sommeil;
- Estime de soi plus faible;
- Idées suicidaires;
- Culpabilité;
- Symptômes de stress post-traumatique;
- Développement d'une tolérance face à la violence (normalisation);
- Fragilisation du lien avec ses parents (conflit de loyauté).

Lors d'interventions auprès d'enfants victimes de violence conjugale et/ou familiale, il est important de **connaître leurs perceptions** quant aux violences vécues et de prendre en compte l'âge de l'enfant. Il est aussi recommandé de travailler en **collaboration et en concertation avec les autres acteurs et services** qui gravitent autour de l'enfant (intervenante(s) du réseau de la santé et des services sociaux, enseignant(e), organismes, etc.). Assurer la sécurité physique et psychologique des enfants et du parent victime doit être une priorité guidant les interventions³.

Un aspect à ne pas négliger concernant les soins et services donnés à un enfant est l'importance d'**obtenir l'accord des parents ayant l'autorité parentale si l'enfant a moins de 14 ans**. Un parent, même violent, conserve son autorité parentale tant qu'il n'en est pas déchu légalement.



Pour davantage de pistes d'intervention auprès des enfants, consultez la section Intervention auprès des enfants en contexte de violence conjugale et/ou familiale à la [page 29](#).



En avril 2023, des changements à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) sont entrés en vigueur afin de faire de l'exposition à la violence conjugale, même post-séparation, un motif à part entière de compromission. En effet, selon le nouvel article 38 c. 1 de la LPJ, la sécurité et/ou le développement d'un enfant peut être compromis lorsque ce dernier est exposé, directement ou indirectement, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il ou elle a une relation intime, incluant en contexte post-séparation, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un climat de peur ou de tension, et que cette exposition est de nature à lui causer un préjudice.

Un second motif de signalement dans un contexte de violence familiale peut être les abus sexuels ou physiques évoqués aux articles 38d et 38e de la LPJ, selon le type de violence familiale que subit l'enfant. Ces articles de la loi mentionnent qu'un enfant qui subit des abus physiques ou sexuels ou qui est sérieusement à risque d'en subir doit être signalé à la DPJ³⁶.

Toute personne témoin ou informée d'une dynamique de violence conjugale, familiale ou sexuelle a l'obligation de faire un signalement à la protection de la jeunesse. Pour faire un signalement à la DPJ du territoire des Laurentides, composer le 1800 361-8665.



LA VIOLENCE CONJUGALE et les aîné(e)s en perte d'autonomie

Les personnes âgées en perte d'autonomie sont particulièrement vulnérables à la violence conjugale en raison de leur dépendance physique, cognitive ou encore financière envers leur partenaire. Il est donc difficile pour celles-ci de quitter leur partenaire qui agit souvent à titre de proche aidant. Les personnes âgées peuvent craindre, entre autres, de perdre l'aide nécessaire venant de leur partenaire et d'être placées en hébergement, ce qui les incite à tolérer la violence subie. Beaucoup d'enjeux et de facteurs sont donc à prendre en compte auprès de cette clientèle.

La maltraitance et la violence conjugale sont deux concepts se rejoignant sur certains aspects, par exemple, les multiples formes qu'elles peuvent prendre. La maltraitance chez les aîné(e)s se définit comme « [...] une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se [produisant] dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte¹⁵. » Ainsi, la maltraitance peut découler de la violence conjugale lorsqu'elle est commise par le ou la partenaire ou ex-partenaire dans une optique de contrôle et de domination de l'autre. La perte d'autonomie et la situation de dépendance peuvent d'ailleurs parfois engendrer l'apparition de la violence conjugale, dans l'une ou l'autre de ses formes, ou encore l'amplifier.

Pour approfondir la situation avec un(e) aîné(e), il est possible d'explorer la relation de dépendance envers l'auteur(e) de violence afin de mieux comprendre ce qui l'amène à tolérer la violence. Ceci permettra de mieux comprendre ses craintes et les enjeux vécus (peur d'être placé en hébergement, faible revenu, etc). Il sera également pertinent d'explorer comment il ou elle se sent dans la relation. Souvent, les aîné(e)s en

perte d'autonomie se voient comme un fardeau et vivent une grande culpabilité. Ils ou elles ne veulent alors pas blâmer leur proche de toute attitude inappropriée. Enfin, il est intéressant de sonder le ou la partenaire ou ex-partenaire aidant quant à son épuisement. Cet épuisement peut être lié à l'apparition de la violence et à de la détresse vécue, bien qu'il ne justifie en aucun cas les comportements violents. Il se peut que l'aidant(e) ait une ouverture à recevoir de l'aide.

Pour obtenir des services d'évaluation ou d'aide pour une personne âgée en perte d'autonomie victime de violence conjugale ou de maltraitance, contactez l'**Info-Social** au **811 option 2** ou le **Guichet d'accès des services de soutien à domicile** au **1 833 217-5362**. Les intervenant(e)s pourront explorer les possibilités afin d'offrir des alternatives de soins et services sains et sécuritaires à mettre autour de la personne âgée. Un(e) aîné(e) apte cognitivement pourra toujours consentir ou non aux soins et services offerts, l'autodétermination est toujours favorisée. Toutefois, si cette personne est considérée comme inapte à prendre une décision pour elle-même, des recours légaux peuvent être envisagés afin d'assurer la sécurité de celle-ci.



Pour obtenir davantage d'information sur la maltraitance et sur les ressources disponibles, contactez la Ligne Aide Abus Aînés 1 888 489-2287.

LA VIOLENCE CONJUGALE et les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Plusieurs assument que les personnes ayant une déficience, qu'elle soit motrice, auditive, visuelle, langagière ou intellectuelle, ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA)^{12,16,17,18}, ne subissent pas de violence conjugale parce qu'elles sont généralement célibataires et qu'elles n'ont pas de vie sexuelle. Bon nombre sont toutefois en couple et une proportion plus importante de femmes handicapées déclarent être victimes de violence conjugale et d'abus sexuels que celles sans incapacités.

Les personnes présentant une déficience ou un TSA sont effectivement plus à risque de vivre de la violence conjugale. Les femmes, les personnes en situation financière précaire ou sans emploi, celles qui sont isolées socialement, celles qui sont dépendantes d'un(e) partenaire pour leurs soins le sont d'autant plus.

La violence conjugale faite auprès de ces personnes peut prendre différentes formes particulières, comme d'imposer ou d'omettre des soins personnels ou médicaux, contrôler les besoins de base (ex. : refuser de nourrir), limiter les contacts avec les proches ou imposer une contention. Les partenaires proches aidants peuvent devenir épuisés, se sentir frustrés et impatientes devant la tâche de s'occuper de leur conjoint(e) au quotidien. La personne avec une déficience peut avoir du mal à reconnaître la présence de violence, ou craindre de la dénoncer. Plusieurs facteurs expliquent ce point, comme la peur de perdre l'appui du ou de la partenaire, d'être placée en établissement, ne plus pouvoir trouver un(e) autre partenaire, ne plus pouvoir trouver une personne pour s'occuper d'elle, d'être sans ressources financières ou matérielles par exemple.

Cette population spécifique est confrontée à de nombreux obstacles, ce qui complexifie l'accès aux services adaptés à leurs besoins en ce qui a trait à la violence conjugale, les forçant parfois à demeurer dans la relation violente. Dans le cadre d'une intervention auprès d'elle, des adaptations peuvent être requises pour faciliter la communication, par exemple un interprète en langage des signes québécois ou un moyen de communication adapté. Aussi, lors des démarches d'orientation vers des ressources ou l'application d'un scénario de protection, il importe de s'assurer de la mise en place d'adaptations de l'environnement en fonction des besoins et des limitations de la personne. Pensons notamment à valider l'accessibilité des locaux, veiller à ce que la personne ait de l'aide pour ses soins personnels, offrir du support pour communiquer avec une ressource ou s'assurer de sa compréhension de l'information reçue.



Le guide Accueillir et accompagner les femmes ayant des limitations fonctionnelles offre plusieurs informations pour comprendre et adapter l'intervention ou l'environnement selon le type de déficience. Pour le consulter : maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Guide_InclusionFemmesMars2019.pdf



Il est possible d'obtenir de l'aide pour une personne ayant une déficience ou un TSA victime de violence conjugale ou à risque de l'être et pour son ou sa partenaire. Pour ce faire, il est suggéré de valider avec la victime si elle reçoit déjà des services en lien avec sa déficience auprès du CISSS des Laurentides.

- ✓ Si la personne reçoit des services, avec son consentement, contacter son intervenant(e)-pivot ou le ou la coordonnateur(-trice) clinique du programme où la personne est en service;
- ✓ Si elle n'est pas en service ou qu'il vous est impossible de valider l'information, avec son consentement, contacter l'Info-Social 811 option 2. Dans la demande, préciser que la personne est plus vulnérable en raison de sa situation d'handicap (déficience ou TSA);
- ✓ Pour les partenaires de la communauté, consultez le www.santelaurentides.gouv.qc.ca/espace-employes-et-partenaires/espace-pour-les-professionnels-de-la-sante-et-les-partenaires pour obtenir le **formulaire de référence pour services de proximité (FP-CISSS-6069)** à utiliser lors d'une référence vers le Guichet d'accès DI-TSA-DP.



LA VIOLENCE CONJUGALE et les autres groupes vulnérables

En plus des personnes âgées et celles ayant des limitations fonctionnelles, plusieurs autres groupes sont très vulnérables à la violence conjugale et/ou familiale. La communauté LGBTQAI2S+, les autochtones et les personnes immigrantes présentent aussi des contextes de vulnérabilités importants¹².

Plusieurs facteurs expliquent la vulnérabilité et la fragilité de ces personnes. Pour les femmes immigrantes, nous pouvons nommer l'isolement en raison de la langue, la méconnaissance des droits et des lois du pays d'accueil, les pressions sociales de la communauté culturelle, les expériences difficiles vécues dans le pays d'origine ou encore la dépendance économique face au conjoint. Pour les femmes autochtones, les facteurs de vulnérabilité peuvent être l'éloignement géographique, l'accès difficile aux ressources et services d'aide, la dépendance économique ou les impacts intergénérationnels des traumatismes historiques, comme les pensionnats. Également, le cadre législatif de la Loi sur les Indiens est discriminatoire et porte atteinte aux droits des femmes autochtones, rendant plus complexe leur situation. Les personnes de la communauté LGBTQAI2S+, pour leur part, sont davantage vulnérables en raison de leur isolement et de la peur à dévoiler leur situation personnelle en raison des préjugés hétérosexistes et homophobes. La honte face à leur orientation les incite aussi à cacher leur relation. Les ressources et services adaptés à leur situation sont souvent insuffisants et inadéquats également.

Lors d'interventions auprès de ces groupes vulnérables, il est important de se renseigner sur les réalités particulières vécues et de garder en tête les difficultés additionnelles afin d'ajuster les actions à entreprendre. De plus, l'intervenant(e) doit adapter ses attentes en fonction des contraintes spécifiques vécues par cette clientèle. Par exemple, l'intervenant(e) ne peut s'attendre à ce qu'une femme autochtone aille facilement chercher de l'aide ou qu'elle quitte son domicile pour aller en ressource d'hébergement. Cela peut impliquer pour elle de s'éloigner de sa réserve et de sa communauté, d'être confrontée à une langue qu'elle ne parle pas, de risquer de se faire retirer ses enfants ou de vivre de la stigmatisation dans les services. L'analyse des contextes et facteurs de vulnérabilités est donc plus que nécessaire pour une intervention adéquate adaptée aux besoins de la personne concernée.



Lors d'interventions auprès de ces groupes vulnérables, il est important de se renseigner sur les réalités particulières vécues et de garder en tête les difficultés additionnelles afin d'ajuster les actions à entreprendre.

INTERVENTIONS en contexte de violence conjugale et/ou familiale

Savoir comment réagir en contexte de violence conjugale et/ou familiale peut être très complexe pour certains considérant le caractère privé et délicat que l'on peut avoir tendance à y attribuer. Toutefois, la violence conjugale et familiale est un problème sociétal qui concerne tout le monde, que ce soit un témoin ou une victime qui se confie, ou lors de doutes. Plusieurs pistes pour guider les interventions sont proposées aux pages qui suivent.



À retenir lors de toutes interventions

Plusieurs contextes sont particulièrement à risque d'homicide conjugal, de violence conjugale ou de filicide, soit lors de la séparation, la période post-séparation et lors d'un conflit concernant la garde d'enfants. La présence de problèmes de consommation de substances psychoactives, de troubles de santé mentale, d'idées suicidaires, de symptômes dépressifs, d'une perte significative, d'impulsivité, de délire de persécution ou d'hallucinations auditives augmentent le risque d'homicide. La vigilance et l'analyse des indices de danger sont d'autant plus de mise dans ces contextes¹⁹.

a) Interventions auprès des personnes victimes de violence conjugale et/ou familiale^{3,20}

Quelques points à retenir :

- ✓ Accueillir chaleureusement la victime;
- ✓ Expliquer la confidentialité et ses limites;
- ✓ Croire la victime;
- ✓ Affirmer son opposition à la violence;
- ✓ Discuter ouvertement et sans jugement de sa situation;
- ✓ Apporter de l'écoute, accueillir le vécu de la victime;
- ✓ Respecter le rythme de la victime;
- ✓ Normaliser les émotions et sentiments vécus;
- ✓ Respecter les décisions de la victime tout en travaillant la reprise de contrôle et de pouvoir sur sa vie (« empowerment »);
- ✓ Présenter à la victime ses droits et recours possibles;
- ✓ Comprendre l'impact du cycle de la violence conjugale sur celle-ci;
- ✓ Identifier et discuter des conséquences de la violence, en faire l'analyse;
- ✓ Souligner les forces de la victime;
- ✓ Renseigner la victime sur les ressources et services disponibles;
- ✓ Évaluer le risque suicidaire, si la situation s'applique;
- ✓ Évaluer le risque d'homicide, si la situation s'applique;
- ✓ Établir un **plan ou un scénario de protection** pour assurer la sécurité de la victime et des enfants, le cas échéant ([p.34](#));
- ✓ Demander, lorsque possible, une inscription pour une info-lieu / adresse d'intérêt au corps policier du territoire (ceci n'est pas fait systématiquement et est souvent réservé pour des cas spécifiques à haut risque par exemple). Une note sera inscrite dans la base de données du corps policier leur permettant d'être informé de la violence conjugale et d'intervenir en conséquence suite à un appel au 911;
- ✓ Apporter du soutien à la victime dans ses démarches.

À ne pas faire en intervention en contexte de violence conjugale et/ou familiale :

- ✗ Éviter de suggérer au couple de discuter de leur conflit ou encore de faire une thérapie de couple, cela risque d'amplifier la violence conjugale s'il s'agit de violence coercitive et de contrôle;
- ✗ Éviter de rencontrer la victime avec l'auteur(e) de violence. Il est préférable de la rencontrer seule et à l'extérieur du domicile si possible (il peut y avoir la présence de caméras au domicile);
- ✗ Éviter de responsabiliser ou de blâmer la victime pour son vécu;
- ✗ Éviter de douter du vécu de la victime;
- ✗ Éviter de confondre la victime avec l'auteur(e) de violence si celle-ci se défend lors d'un épisode de violence.



En tout temps²¹:

- ✓ Si la sécurité et/ou la vie de la victime est en danger, elle doit contacter le **911**.
- ✓ Si elle désire parler à un(e) intervenant(e) 24h/24 et 7j/7: elle peut contacter **l'Info-Social au 811 option 2**. Pour en savoir plus sur les services d'Info-Social, consultez leur fiche descriptive à la [page 51](#).
- ✓ Il est aussi possible de contacter **SOS violence conjugale** 24 h/7j au 1 800 363-9010. Pour en savoir davantage sur SOS violence conjugale, consultez leur fiche descriptive à la [page 74](#).

De plus, une femme victime peut contacter **l'une des 5 maisons d'aide et d'hébergement** pour femmes et enfants victimes de violence conjugale des Laurentides. Pour obtenir leurs coordonnées, consultez leurs fiches descriptives aux pages [60](#) à [64](#).

Le **Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)** peut également lui apporter du support dans ses démarches. Consultez la [page 72](#) pour obtenir ses coordonnées.

Lors de l'appel à l'un de ces services, un(e) intervenant(e) sera en mesure d'apporter de l'écoute et du soutien, tout en référant la victime vers les ressources appropriées selon sa situation et ses besoins. Un plan de protection personnalisé pourra aussi être élaboré en collaboration avec l'intervenant(e) qui a déjà créé un lien de confiance avec la victime si tel est le cas.



Si une personne ne reconnaît pas être victime de violence conjugale, il est possible d'approfondir le sujet en demandant: « Qu'est-ce qu'une relation saine pour toi? Est-ce que votre relation présente ces caractéristiques? ».

b) Interventions auprès des hommes victimes de violence conjugale et/ou familiale

Bien que les femmes représentent 75.8% des victimes des crimes commis en contexte conjugal selon les statistiques de 2020, les hommes connaissent une hausse plus élevée du taux de victimisation que les femmes¹. Il est donc important de s'attarder aux particularités des hommes victimes de violence conjugale.

D'abord, il est essentiel de s'assurer du statut de l'homme dans la relation, soit qu'il est bien victime, et non auteur. Il faut exclure les hommes vivant de la violence en réponse à celle qu'ils font eux-mêmes subir à leur partenaire. En effet, une victime peut exercer de la violence envers son conjoint pour se défendre ou rétablir le pouvoir dans la relation, ce que l'on appelle la violence réactionnelle. Si l'homme est l'instigateur de la violence conjugale au sein de la relation, que l'intention de contrôle vient de lui, il devrait recevoir des services d'aide en ce sens.

Un homme victime minimisera les comportements violents de son ou sa partenaire et les

impacts sur lui-même; il va même se dire responsable de ceux-ci. Il aura tendance à vouloir aider l'autre et changer ses propres comportements pour éviter de déplaire. Un homme se plaçant plutôt en position de victimisation, sans être victime, va dépeindre son ou sa partenaire comme étant le ou la « méchant(e) » et va tenter d'en convaincre les professionnel(le)s et son entourage. Il va donc blâmer son ou sa partenaire alors qu'il présente lui-même de l'agressivité et de l'impulsivité et se permet d'utiliser la violence dans certains contextes²¹.

Souvent taboue, la violence subie par les hommes crée une grande honte chez ceux-ci. De nombreux obstacles expliquent le faible taux de dévoilement chez les hommes victimes, par exemple la méconnaissance de la violence conjugale, la peur de la stigmatisation ou les stéréotypes sociaux²². Il importe donc que l'intervenant(e) soit habileté(e) à détecter la violence conjugale car ils voudront la cacher ou la minimiser²³.



Plusieurs pistes d'intervention peuvent être explorées avec ceux-ci, en plus de ce qui a été nommé précédemment dans l'intervention auprès des victimes^{24,25} :

- ✓ Éduquer l'homme sur la violence conjugale : ses formes, le cycle;
- ✓ Travailler à la prise de conscience des impacts et conséquences de la violence;
- ✓ Déconstruire les stéréotypes associés aux hommes et aux femmes;
- ✓ Travailler l'affirmation de soi;
- ✓ Développer les capacités d'introspection;
- ✓ Développer les habiletés sociales, relationnelles et de communication;
- ✓ Identifier des stratégies pour faire face aux situations de violence.

c) Intervention auprès des enfants en contexte de violence conjugale et/ou familiale ^{26, 27, 28}

Voici quelques points à retenir :

- ✓ Favoriser la participation de l'enfant;
- ✓ Établir un climat de confiance avec l'enfant;
- ✓ Prendre en compte l'âge et le stade de développement de l'enfant;
- ✓ À toutes les étapes, expliquer à l'enfant ce qui l'attend (notre rôle, les changements à venir etc.);
- ✓ Affirmer son opposition à la violence sans juger ou dénigrer l'auteur(e) de violence;
- ✓ Respecter le rythme de l'enfant sans le forcer à parler;
- ✓ Laisser l'enfant exprimer les faits et ses émotions;
- ✓ Écouter sans juger;
- ✓ Croire l'enfant;
- ✓ Poser des questions ouvertes;
- ✓ Explorer les stratégies mises en place par l'enfant pour se protéger;
- ✓ Explorer les impacts de la violence conjugale et/ou familiale sur l'enfant;
- ✓ Valoriser l'enfant pour favoriser son estime;
- ✓ Rassurer l'enfant à la suite du dévoilement et normaliser les émotions;
- ✓ Expliquer à l'enfant qu'il n'est pas responsable de la violence;
- ✓ Éviter de faire des promesses, surtout si l'enfant demande de garder le secret;
- ✓ Élaborer un scénario de protection avec l'enfant (savoir comment et quand composer le 911, l'aider à apprendre son adresse, identifier des moyens pour se protéger, identifier un endroit sécuritaire dans la maison, identifier les personnes de confiance etc.);
- ✓ Aider l'enfant à identifier et à pratiquer des activités qui lui font du bien (dessin, écriture, sports, chanter, écouter de la musique...);
- ✓ Référer vers les ressources appropriées avec l'autorisation du ou des parents;
- ✓ Se montrer disponible pour l'enfant, faire un suivi ou prendre de ses nouvelles si cela est possible;
- ✓ Signaler à la DPJ s'il y a risque de compromission de l'enfant.



Quelques **guides et outils d'intervention** auprès des enfants ont été répertoriés afin d'orienter les interventions. Pour les consulter, utilisez les liens suivants :



Outil clinique pour repérer et agir avec des enfants et des jeunes exposés à la violence conjugale – Fiche synthèse

par les Recherches appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV) | 2022

www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/outil-clinique-pour-reperer-et-agir.pdf

Contenu présenté :

- Les indices de violence conjugale;
- Des pistes d'interventions;
- Des pistes pour identifier les acteurs à mobiliser.



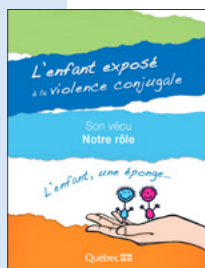
Guide d'intervention de groupe – Ensemble... on découvre auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leurs mères

par Isabelle Côté, Rhéa Delisle et François Le May | 2004

www.tcvc.ca/files/2015-12/ensemble-on-dcouvre-2004.pdf

Contenu présenté :

- Des informations sur la problématique de la violence conjugale et des enfants;
- Un programme d'intervention de groupe pour les enfants et un pour mères-enfants;
- Des activités de groupe ainsi que tous les outils nécessaires pour leur réalisation.



L'enfant, une éponge...L'enfant exposé à la violence conjugale – Son vécu, Notre rôle

par Louise Paradis | 2012

numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2159925

Contenu présenté :

- Des informations sur la violence conjugale et les impacts sur les enfants;
- Des pistes d'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale et de sa mère;
- Des outils à utiliser avec le parent victime de violence conjugale.



Petits yeux, petites oreilles

par Alison Cunningham et Linda Baker | 2007

publications.gc.ca/collections/collection_2007/phac-asp/HP20-5-2007F.pdf

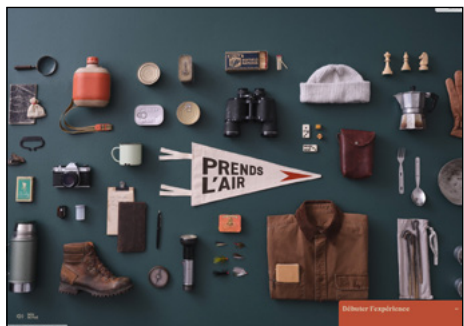
Contenu présenté :

- Des informations sur la violence conjugale et les enfants;
- Les impacts de la violence sur les enfants selon leur stade de développement;
- Comment aider les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale;
- Comment réagir au «dénoncement» d'un enfant.

d) Interventions auprès des auteur(e)s de violence conjugale et/ou familiale^{3,21}

Voici quelques points à retenir :

- ✓ Nommer son désaccord sur l'utilisation de la violence;
- ✓ Se positionner contre la violence (Rappel : il n'a pas de « petites violences » et il n'y a pas de justification à l'utilisation de la violence);
- ✓ Nommer les comportements violents observés;
- ✓ Responsabiliser l'auteur(e) de violence face à ses comportements;
- ✓ Apporter de l'écoute et éviter le jugement, tout en maintenant son positionnement contre la violence;
- ✓ Échanger sur les comportements violents et explorer le contexte d'apparition de la violence;
- ✓ Déterminer le rôle de la violence dans sa vie;
- ✓ Explorer les conséquences de la violence, pour l'auteur(e) et aussi pour ceux qui l'entourent;
- ✓ Démystifier les émotions ressenties et en discuter;
- ✓ Mettre en place une stratégie de temps d'arrêt «Time out» pour éviter le recours à la violence;
- ✓ Évaluer le risque suicidaire;
- ✓ Évaluer le risque d'homicide et, selon la situation, mettre en place le nécessaire pour assurer la sécurité des victimes*;
- ✓ L'orienter vers les ressources d'aide disponibles, incluant des services d'aide en dépendance ou en santé mentale.



Il existe une **plateforme numérique de sensibilisation et de prévention** destinée principalement aux hommes auteurs de violence conjugale et aux proches, **PrenDS l'air** <https://prendslair.ca>. Des outils interactifs pour aider les auteurs de violence à identifier et comprendre leurs comportements, gérer leurs émotions, les sensibiliser aux conséquences de la violence et pour les accompagner vers le changement y sont présentés.

* N.B : Le CISSS des Laurentides offre la Formation provinciale sur l'estimation et la gestion du risque d'homicide, dont vous trouverez davantage d'informations à la [page 41](#). Pour obtenir de l'aide à l'évaluation et à la gestion du risque d'homicide, vous pouvez contacter l'Info-Social au 811 option 2, les services de crise ou l'accueil psychosocial du CLSC de votre secteur.

e) Intervention familiale ou conjugale en contexte de violence conjugale et/ou familiale

L'intervention familiale ou conjugale, en présence de l'auteur(e) de violence, est à proscrire. Il est recommandé que l'intervention auprès de la victime et de l'auteur(e) de violence se fasse de manière séparée; l'intervention individuelle est à privilégier. Si les partenaires insistent pour avoir un suivi commun, il est proposé d'avoir minimalement une rencontre individuelle avec la personne victime. Cette rencontre permettra d'avoir accès à son vécu, d'élaborer un scénario de protection, d'établir un «code» en situation de danger ou d'inconfort, d'établir les attentes, etc.

De plus, la médiation, suite à une séparation, n'est pas non plus conseillée pour les personnes vivant une situation de violence conjugale. Le ministère de la Justice offre gratuitement aux parents des séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture afin de les outiller et les aider à régler les modalités de leur séparation si un désaccord demeure au moment d'être entendus par un juge. Les deux parents ne sont pas inscrits à la même séance à moins d'en faire la demande. Les victimes de violence conjugale sont toutefois exemptées de l'obligation d'assister à cette séance et peuvent s'adresser à un service d'aide reconnu²⁹.

Pour en savoir davantage sur ce programme : Séance d'information de groupe sur la parentalité après la rupture – Ministère de la Justice (gouv.qc.ca)

www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/separation-et-divorce/la-mediation-familiale-pour-negocier-une-entente-equitable/seance-dinformation-de-groupe-sur-la-parentalite-apres-la-rupture/

RAPPEL ! Tous les intervenant(e)s ont une obligation professionnelle de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) toutes situations de compromission impliquant un enfant, ce qui comprend l'exposition à la violence conjugale ou familiale, ainsi que les abus physiques, sexuels ou psychologiques.

Pour faire un signalement à la DPJ du territoire des Laurentides, composer le **1800 361-8665**.



La région des Laurentides a maintenant une cellule d'intervention rapide en prévention des homicides en contexte de violence conjugale et/ou familiale.

Cette cellule porte le nom de V.I.G.I.E. (Violence, intervention, Gestion, Immédiate, Ensemble). Les intervenant(e)s peuvent convoquer la cellule afin d'assurer un filet de sécurité autour des victimes, de leurs enfants et de leur partenaire ou ex-partenaire, et ce, dans l'objectif de prévenir les homicides en contexte de violence conjugale.

Les intervenant(e)s du CISSS des Laurentides sont invités à consulter la page Violence conjugale de l'Intranet afin de connaître les modalités en lien avec la cellule d'intervention ainsi que la trajectoire interne. Pour y accéder, sélectionner l'onglet «Portail clinique» de la page d'accueil et voir sous «Grands dossiers».

Pour contacter la coordination : vigie@maisonpasserelle.com ou le 579 368-1241

f) Interventions auprès des proches d'une victime ou d'un(e) auteur(e) de violence conjugale et/ou familiale

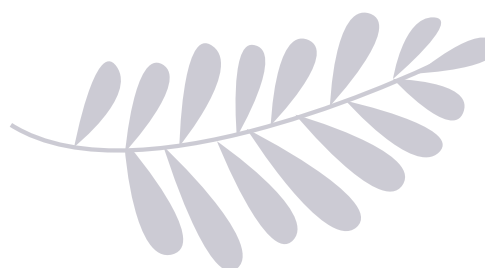
Un proche allant consulter voudra souvent obtenir rapidement des solutions afin de régler la situation de violence conjugale. Le rôle de l'intervenant(e) sera d'abord de prendre le temps d'écouter la personne et de valider ses besoins. Il ou elle pourra ensuite sensibiliser le proche quant à la notion de violence conjugale et aux enjeux complexes entourant cette problématique. Lui présenter les ressources d'aide pour l'auteur(e) et/ou la personne victime, ainsi que pour lui-même, sera également judicieux. Un proche doit éviter de se responsabiliser face à la situation de violence conjugale. Toutefois, certains gestes aidants, présentés ci-après, seront bénéfiques pour la victime et/ou l'auteur(e).

Quelques points à retenir pour les témoins ou proches étant en contact avec une personne victime de violence conjugale²¹:

- ✓ Apporter écoute et support;
- ✓ Éviter de blâmer, juger ou faire des reproches à la victime;
- ✓ Éviter de parler contre l'auteur(e);
- ✓ L'orienter vers des ressources d'aide si elle en fait la demande;
- ✓ Conserver le lien avec elle et éviter qu'elle ne s'isole.

Quelques points à retenir pour les témoins ou proches étant en contact avec un(e) auteur(e) de violence conjugale²¹:

- ✓ Nommer son désaccord sur l'utilisation de la violence;
- ✓ Se positionner et nommer les comportements violents observés;
- ✓ Rappeler qu'il n'y a pas de justification à utiliser la violence;
- ✓ L'orienter vers les ressources d'aide disponibles ou contacter les ressources d'aide pour regarder les options avec un(e) professionnel(le).



ÉTABLIR UN SCÉNARIO DE PROTECTION

Établir un plan ou un scénario de protection avec les victimes de violence conjugale est un incontournable. Celui-ci leur permet de se préparer afin d'assurer leur sécurité en prévision d'un épisode de violence. L'Info-Social 811, les intervenant(e)s des services psychosociaux généraux des CLSC, l'organisme SOS violence conjugale de même que les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement en violence conjugale sont habiletés à l'élaboration du scénario de protection.

Suite à l'exploration des stratégies qu'elles utilisent déjà, voici quelques points à retenir et à planifier avec les personnes victimes^{3,5}:

- Conserver de l'argent liquide à portée de main afin d'être en mesure de prendre un taxi ou l'autobus pour quitter rapidement au besoin;
- Identifier une pièce dans le domicile ayant une porte qui se verrouille où il est possible de se réfugier;
- Identifier dans le domicile les pièces d'où il est possible de s'échapper et faire un plan d'évacuation à partir de chaque pièce. Éviter les pièces sans fenêtre ou au 2^e étage;
- Identifier des personnes de confiance qui peuvent aider au besoin et conserver leurs coordonnées (voisins, famille...);
- Convenir d'un « code » avec ces personnes de confiance pour leur indiquer qu'il y a une situation de danger (ex : allumer une bougie dans la fenêtre);
- Préparer un sac avec les biens essentiels, pour soi et les enfants le cas échéant (vêtements, double des clés, copie des documents importants et des pièces d'identité), afin de quitter rapidement au besoin. Ce sac peut aussi être laissé chez une personne de confiance;
- Conserver un téléphone cellulaire accessible et y sauvegarder les numéros d'urgence;
- Désactiver la géolocalisation sur le téléphone cellulaire;
- Effacer l'historique des sites internet visités au besoin;
- Se débarrasser des objets dangereux pouvant servir à l'auteur(e) de violence lors d'un épisode de violence;
- Ne pas aviser l'auteur(e) de violence du départ du domicile et annoncer la séparation dans un lieu sécuritaire;
- Être accompagné(e) au moment de l'annonce de la séparation;
- Assurer un accompagnement par la police si la victime a besoin de retourner au domicile considérant le risque élevé de violence ou d'homicide. Plusieurs services de police ont un protocole établi pour ce faire;
- Aviser une personne de confiance de ses déplacements, de son habillement et de la planification de son temps lors de sorties, surtout pour les victimes craignant pour leur sécurité post-séparation par exemple.

S'il y a la présence d'enfants :

- Établir un code ou un signe secret avec les enfants ainsi qu'un lieu sécuritaire où se réfugier au besoin. Ce code ou ce signe servira à leur indiquer quand ils doivent quitter le domicile;
- Expliquer aux enfants comment et dans quels contextes ils doivent contacter les urgences (911). Ne pas oublier de leur apprendre l'adresse du domicile;
- Après une séparation : faire les échanges des enfants dans une zone de rencontre neutre et sécuritaire, par exemple le stationnement d'un poste de police ou à l'organisme SOS Jeunesse ([p.81](#)).

COMMENT ACCOMPAGNER UNE VICTIME dans les procédures judiciaires

D'abord, le choix d'entamer une procédure de nature judiciaire revient à la victime. La décision se prend parfois rapidement, mais parfois aussi suite à une longue réflexion. Il est nécessaire de respecter une victime dans son choix.



Le service de police peut aussi décider, dans certains contextes, de porter des accusations sans que la victime porte plainte, et ce dans le but de la protéger.

Pour aider une victime de violence conjugale et/ou familiale dans sa réflexion, certaines interventions peuvent être réalisées. Pensons notamment à bien lui expliquer le processus judiciaire de même que ses droits, l'accompagner lors de rencontres avec d'autres organismes ou services, ainsi qu'à lui présenter ses différentes alternatives. Il est d'ailleurs intéressant d'explorer avec la victime comment la procédure judiciaire, tel que porter plainte, peut s'inscrire dans son processus de reprise de pouvoir.

Pour obtenir de l'aide ou de l'accompagnement dans la démarche judiciaire :

- ✓ La victime peut s'adresser au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels **CAVAC** (voir [p.72](#) pour plus d'informations) qui offrira de l'information, du soutien et de l'accompagnement lors du processus judiciaire.
- ✓ La victime peut aussi obtenir gratuitement des conseils juridiques d'un(e) avocat(e) avec **Rebâtir** 1 833 REBÂTIR (732-2847) (voir [p.86](#) pour plus d'informations).
- ✓ La **Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle** est également disponible aux victimes ainsi qu'aux intervenant(e)s afin d'obtenir de l'information fiable et pertinente sur le processus judiciaire, le traitement d'une plainte et l'autorisation d'une poursuite. Il est possible de rejoindre une procureure aux poursuites criminelles et pénales du Directeur des poursuites criminelles et pénale du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au numéro suivant : 1 877 547-DPCP (3727). **Ce service est gratuit et confidentiel.**
- ✓ Si la victime le désire, elle peut contacter **SOS Violence conjugale** en tout temps pour obtenir de l'aide ou une assistance au 1 800 363-9010 (voir [p.74](#) pour plus d'informations).
- ✓ Il est aussi possible pour la victime d'être accompagnée d'une personne de son entourage, d'un(e) avocat(e) ou intervenant(e) lors du processus.

a) Porter plainte

Dans l'optique d'un dépôt d'une plainte³⁰, il est recommandé que la personne victime documente les événements liés à la violence conjugale. Par exemple, noter toutes les informations pertinentes sur les événements (date, heure, lieu, ce qui s'est produit) et conserver les preuves pertinentes (photos, textos, noms et coordonnées des témoins etc.)³¹.

Pour porter plainte, la première étape consiste à prendre contact auprès d'un service de police:

- ✓ En composant le 9-1-1, surtout s'il y a un danger ou si la sécurité de la personne est compromise;
- ✓ En s'y présentant en personne;
- ✓ En téléphonant pour prendre rendez-vous. (Les coordonnées des postes de police se trouvent à la [p.87](#)).

À cette étape, la victime rencontre un(e) policier(-ère) qui remplit un rapport d'événements avec les informations de base. La victime devra signer une déclaration des faits détaillée qui sera très importante pour la suite du processus judiciaire.

Si la plainte est retenue, le ou la suspect(e) pourrait être arrêté(e). Ensuite, il ou elle pourrait être détenu(e) ou être libéré(e) sous conditions en attendant de comparaître devant un(e) juge. Le ou la suspect(e) a l'obligation de respecter les conditions qui lui sont imposées, par exemple de ne pas approcher ou de ne pas entrer en contact avec la victime. S'il ou elle ne les respecte pas, il ou elle pourrait être accusé(e) de nouvelles infractions. Toutefois, si le ou la suspect(e) est détenu(e), il y aura une enquête sur remise en liberté devant un(e) juge. Le ou la juge décidera alors si le ou la suspect(e) sera détenu(e) ou libéré(e) avec conditions d'ici son procès.

Il faut néanmoins retenir qu'il revient au procureur aux poursuites criminelles et pénales de décider s'il la preuve permet d'accuser officiellement un(e) suspect(e) de violence conjugale. Si le ou la suspect(e) devient formellement accusé(e), la victime sera informée par l'enquêteur(-trice) au dossier. La victime peut communiquer avec ce

ou cette dernier(-ière) en tout temps pour obtenir davantage d'informations. Le processus d'accusation peut toutefois être long.

Retrait de la plainte

Une victime de violence conjugale peut demander à retirer sa plainte. Cependant, puisqu'il existe des politiques spéciales pour les cas de violence conjugale, le ou la procureur(e) peut décider de maintenir les accusations contre l'accusé(e) malgré tout. En effet, si le ou la procureur(e) croit être en mesure de prouver la culpabilité de l'accusé(e) sans le témoignage de la victime, il ou elle pourrait maintenir les accusations à son endroit. On tentera tout de même de s'assurer que la victime n'ait pas été forcée à retirer sa plainte et que cela est fait de façon libre et volontaire. Les policier(-ère)s prendront alors une déclaration de la victime quant à sa volonté à retirer sa plainte.

Tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au Québec³²

En mai 2022 était annoncé le lancement du projet pilote de tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au Québec.

L'objectif de ce projet est de mieux répondre aux besoins et réalités des victimes de violence sexuelle et/ou conjugale par diverses actions en cohérence avec les meilleures pratiques. Concrètement, cela se traduit par exemple en améliorant, en aménageant et en sécurisant les espaces des palais de justice et en permettant l'accès à des dispositifs d'aide lors du témoignage des victimes, comme une salle de visioconférence. Un accompagnement par les mêmes intervenant(e)s, soit un(e) intervenant(e) spécialisé(e) du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et un(e) procureur(e), est prévu pour toute la durée du processus. Chaque intervenant(e), incluant le ou la juge, sera formé(e) et outillé(e) afin de bien comprendre et accompagner les victimes de ces types de violence.

Actuellement, ce tribunal spécialisé est offert dans 10 districts judiciaires au Québec. L'implantation se poursuivra au courant des prochaines années partout dans la province, incluant dans les Laurentides.

Dans le même ordre d'idée, le **bracelet anti-rapprochement** a été déployé dans les Laurentides en novembre 2022. Il sert à protéger les victimes de violence conjugale ou d'exploitation sexuelle grâce à la géolocalisation. Pour ce faire,

la victime doit consentir à conserver sur elle un téléphone cellulaire qui lui est fourni. Si l'auteur(e) de violence s'approche d'elle, il recevra dans un premier temps un avertissement, puis les policier(-ère)s interviendront si il ou elle ne s'éloigne pas. Pour obtenir davantage d'informations concernant le bracelet antirapprochement, consultez le www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/bracelet-antirapprochement.

b) Interdiction de communication

Une interdiction de communication³³ peut être imposée à une personne soupçonnée d'un crime suite à son arrestation afin qu'elle n'entre pas en contact avec sa victime, les proches de celle-ci, les témoins ou tout autre personne désignée. Plusieurs éléments sont pris en considération avant d'imposer une interdiction de communication. Notons par exemple la nécessité de la mesure pour assurer la sécurité de la victime, les craintes de la victime, celles de ses proches et des policier(-ère)s face à l'accusé(e) ou à la personne suspecte, les circonstances du crime et sa gravité, le souhait de la victime, etc.

Toute tentative de communication, directe ou indirecte, que ce soit verbalement, par téléphone, par message, par un proche ou par courriel, sera interdite. Un non-respect de l'interdiction de communication entraînera une sanction.

Une interdiction de communication partielle est possible, notamment s'il y a une garde partagée d'enfants, sous certaines conditions. Un(e) procureur(e) pourrait donner davantage d'informations à cet effet, notamment via la Ligne info DPCP dont les informations se trouvent à la [page 85](#).

c) Demander un engagement à ne pas troubler l'ordre public

Un **engagement à ne pas troubler l'ordre public**⁵, communément appelé un «810», est utilisé à titre préventif.

Il peut être ordonné par un(e) juge si une personne a des motifs raisonnables de craindre pour sa sécurité physique ou celle de son enfant, que sa propriété soit endommagée ou qu'une image intime soit publiée sans son consentement par son ou sa partenaire ou ex-partenaire. Il n'y a aucune obligation qu'un crime ait préalablement été commis afin de demander un «810».

Le «810» peut être demandé par une victime de violence conjugale, une personne agissant en son nom ou le ou la procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales.

Pour demander un engagement à ne pas troubler l'ordre public, la victime doit se déplacer au poste de police (voir [p.87](#) pour les adresses des

postes de police de la région). Les policier(-ère)s recueilleront les informations pertinentes afin de déterminer si un crime a été commis ou si un «810» est applicable, et si tel est le cas, le dossier cheminera jusqu'à un(e) procureur(e) des poursuites criminelles et pénales.

Suite au dépôt de la demande, le ou la partenaire ou ex-partenaire doit reconnaître les inquiétudes de la victime à son égard, signer l'engagement et respecter les conditions mentionnées afin que la mesure soit effective. Il peut toutefois ne pas reconnaître la validité des inquiétudes de la victime et refuser de signer l'engagement.

Si le ou la partenaire ou ex-partenaire refuse de signer, une audience devant un(e) juge aura lieu. Celui ou celle-ci déterminera, selon la preuve présentée, s'il y a ou non motif d'imposer un «810». La durée maximale de cet engagement à ne pas troubler la paix est de 12 mois.

En plus de s'engager à ne pas troubler l'ordre public et à avoir une bonne conduite, le ou la partenaire ou ex-partenaire peut se voir imposer des interdictions telles que :

- ✗ Entrer en contact avec la victime ou sa famille, que ce soit directement ou indirectement;
- ✗ S'approcher du domicile de la victime ou d'un lieu qu'elle fréquente;
- ✗ Posséder des armes;
- ✗ Consommer des substances psychoactives;
- ✗ Évoquer la victime sur quelconque média.

Si le ou la partenaire ou ex-partenaire ne respecte pas les conditions qui lui sont imposées, cela sera considéré comme un bris de conditions et il ou elle pourrait être accusé(e) au criminel. Une plainte doit toutefois être déposée pour ce faire. Un bris de conditions peut entraîner un emprisonnement ou une amende de plusieurs milliers de dollars s'il ou elle en est reconnu(e) coupable.



RÉSILIATION DE BAIL

Il est possible pour une victime de mettre fin à son bail³⁴ de manière anticipée si elle se sent menacée pour une de ces trois raisons :

- Elle est victime de violence conjugale de la part de son ou sa partenaire ou ex-partenaire;
- Elle a subi de la violence sexuelle;
- Un enfant qui habite le logement est victime de violence.

La victime n'a aucune obligation de porter plainte à la police pour résilier son bail. D'ailleurs, il est possible de le faire même s'il s'agit d'un bail de sous-location, autant qu'un bail ait été signé. Le processus est en 3 étapes :

ÉTAPE 1. Obtenir une attestation d'un officier public

Trois documents sont préalables à obtenir cette attestation, soit :

- Remplir le formulaire *Demande d'attestation en vue de la résiliation d'un bail pour motifs de violence sexuelle, de violence conjugale ou de violence envers un enfant qui habite le logement visé par le bail*. La section « Serment ou affirmation solennelle » doit être signée par la victime ainsi qu'un(e) commissaire à l'assermentation, ou dans un palais de justice. Pour compléter le formulaire en ligne ou l'imprimer : www.quebec.ca/habitation-et-logement/location/bail/fin-bail-violence-conjugale-agression-sexuelle
- Fournir une copie du bail.
- Fournir une lettre appuyant la demande provenant d'un(e) professionnel(le) de la santé et des services sociaux (médecin, psychologue, pédiatre, travailleuse sociale, infirmière, etc.) ou d'un(e) intervenant(e) d'un service d'aide aux victimes, tel que CAVAC, CALACS ou une maison d'aide et d'hébergement. Il est aussi possible de fournir une copie de la déclaration à la police ou le nom du service de police ayant intervenu auprès de la victime plutôt que la lettre.

Une fois les 3 documents réunis, la victime doit les envoyer au bureau du DPCP le plus près de chez elle (voir [p.85](#)). La demande sera étudiée rapidement et la victime sera informée de la décision du DPCP. Si la réponse est positive, la victime recevra l'attestation d'un officier public.

ÉTAPE 2. Remplir un avis de résiliation de bail

Lorsque la victime a en main son attestation d'un officier public, elle peut remplir l'*Avis de résiliation du bail en raison de violence conjugale, de violence sexuelle ou de violence envers un enfant*.

Pour compléter le formulaire en ligne : www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/notices/TAL_818_E.pdf

ÉTAPE 3. Transmettre l'attestation de l'officier public et l'avis de résiliation au propriétaire

Le bail prendra fin 1 mois après cette démarche s'il est d'une durée indéterminée ou d'une durée de moins d'un an, ou 2 mois s'il est de plus longue durée. Le délai peut toutefois être plus court selon une entente avec le ou la propriétaire.

FORMATIONS ET OUTILS DISPONIBLES POUR LES INTERVENANT(E)S

Plusieurs formations et outils sont actuellement disponibles pour les intervenant(e)s travaillant en contexte de violence conjugale et/ou familiale. La mise à jour des connaissances et des pratiques de même que la sensibilisation des intervenant(e)s aux enjeux actuels sont à prioriser pour des interventions adéquates et en cohérence avec les meilleures pratiques en contexte de violence conjugale et/ou familiale. En voici quelques-uns qui ont été identifiés :

Formation Violence conjugale : Connaître, détecter, intervenir sur l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

Destinée à : Tous les intervenant(e)s

Durée : 6 h

Description : Cette formation permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'identification précoce de la violence en contexte conjugal, ainsi qu'à l'intervention auprès des femmes, des hommes et des enfants.

- Module 1 : Connaissances générales sur la problématique de la violence conjugale.
- Module 2 : Identification précoce de la violence conjugale.
- Module 3 : L'intervention en violence conjugale.

Objectifs : La formation a pour objectifs d'être en mesure de : discerner dans quel contexte sociohistorique la violence conjugale a été reconnue comme un problème social, décrire l'ampleur de la problématique de la violence conjugale : ses manifestations et ses conséquences, identifier les signes de la présence de la violence conjugale chez les victimes, les auteur(e)s de violence et les enfants exposés et expliquer les divers éléments requis pour assurer une intervention de base appropriée auprès des personnes concernées.

Pour accéder à l'ENA:
<https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/>

Formation provinciale sur l'estimation et la gestion du risque d'homicide

Destinée à : Tous les intervenant(e)s répondant aux critères associés à la formation académique préalable.

Durée : Deux jours en salle et 45 min en ligne.

Description : Cette formation permet d'acquérir les connaissances sur le repérage et l'intervention en matière d'homicides intrafamiliaux dans le réseau de la santé et des services sociaux.

- Module 1 : Reconnaître les particularités associées à l'homicide.
- Module 2 : Évaluer le risque d'homicide à l'aide de l'outil d'estimation du risque d'homicide.
- Module 3 : Identifier les stratégies de gestion du risque adaptées au niveau du risque d'homicide évalué.

Objectifs : À la fin de cette formation, les participants seront en mesure d'évaluer le risque d'homicide et d'identifier des stratégies de gestion adaptées au niveau du risque.

Inscription : Pour s'inscrire, consulter son ou sa gestionnaire, l'inscription se fait via l'application SAGE (Intranet du CISSS des Laurentides) (certaines places sont réservées pour les partenaires du CISSS des Laurentides).

Formation Intervenir auprès des hommes

Destinée à : Tous les intervenant(e)s, coordonnateur(-trice)s cliniques et gestionnaires.

Durée : 14 h sur 2 jours

Description : Cette formation s'inscrit dans les mesures d'adaptation des services aux réalités masculines dans la foulée du Rapport Rondeau (2004) et des annonces ministérielles de 2009 et en lien avec les recommandations du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2012) ainsi que sur le Plan d'action ministériel pour la santé et le bien-être des hommes 2017-2023.

Objectifs :

- Développer une prise de conscience des réactions qui interfèrent dans la relation d'aide avec des clients masculins;
- Connaître la dynamique de la construction de l'identité et de la socialisation masculines;
- Mieux comprendre la dynamique de la demande d'aide des hommes plus traditionnels;
- Identifier les principales clés facilitant l'intervention auprès des hommes en détresse ainsi que des outils pour les mettre en application.

Inscription : Pour s'inscrire, consulter son ou sa gestionnaire, l'inscription se fait via l'application SAGE (Intranet du CISSS des Laurentides) (certaines places sont réservées pour les partenaires du CISSS des Laurentides).

Formation Protection des enfants en contexte de violence conjugale (PEVC)

Destinée à : Tous les intervenant(e)s susceptibles de travailler avec des familles vivant en contexte de violence conjugale.

Durée : 4 jours pour les intervenant(e)s du CISSS (formation au modèle PEVC) et 1 jour pour les intervenant(e)s des organismes (formation à l'outil d'évaluation PEVC).

Description : La formation PEVC vise le renouvellement des pratiques d'intervention auprès des enfants vivant dans un contexte de violence conjugale. Il permet une meilleure prise en compte de la violence conjugale et de ses conséquences dans les évaluations et interventions faites auprès des familles dont les enfants ont fait l'objet d'un signalement auprès de la direction de la protection de la jeunesse ou qui bénéficient d'un suivi de la part d'une équipe du CISSS.

Objectifs :

- Développer une compréhension de la violence conjugale qui ne se limite pas aux incidents violents;
- Reconnaître les conséquences de la violence conjugale sur les enfants et sur le fonctionnement familial;
- Analyser les capacités parentales en fonction du contexte de violence conjugale;
- Développer des pratiques permettant de :
 - favoriser la participation de l'enfant
 - travailler en alliance avec le parent victime
 - favoriser une démarche de responsabilisation auprès du parent violent
- Intégrer des méthodes d'évaluation, d'analyse, de rédaction et de recommandations qui décrivent et tiennent compte du contexte de violence conjugale et de ses conséquences sur les enfants.



Information : Pour plus d'informations, consultez le pevc.org ou par courriel coordination@pevc.org

Formation Intervenir auprès des victimes de violence conjugale : enjeux juridiques par Éducaloi

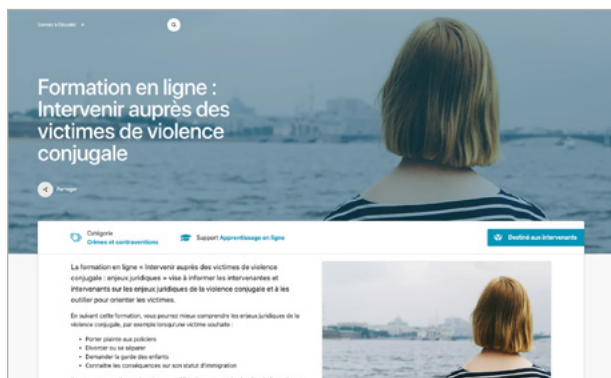
Destinée à : Tous les intervenant(e)s pouvant intervenir auprès d'une victime de violence conjugale.

Durée : 1h30

Description :

- Module 1 : Droit 101.
- Module 2 : Préparer un départ précipité.
- Module 3 : Se séparer à long term.
- Module 4 : Demander la garde des enfants et le rôle du DPJ.
- Module 5 : Porter plainte aux policiers.
- Module 6 : Prévoir les conséquences sur le statut d'immigration.

Objectif : Informer les intervenant(e)s sur les enjeux juridiques de la violence conjugale et les outiller pour orienter les victimes.



Information : Pour suivre la formation, consultez le educaloi.qc.ca/publications/formation-violence-conjugale

Ressources éducatives sur la violence familiale : VEGA (Violence, Éléments factuels, Guidance, Action) de l'Université Mc Master | 2019

Destinée à : Tous les professionnel(le)s de la santé et des services sociaux, y compris les étudiant(e)s.

Durée : 3h20

Description :

- Module 1 : Se renseigner sur la violence familiale au Canada.
- Module 2 : Créer la sécurité.
- Module 3 : Reconnaître la maltraitance envers les enfants et la violence conjugale et répondre en toute sécurité.

Objectif : L'objectif global de VEGA consiste à aider les fournisseurs de soins de santé et de services sociaux de première ligne à offrir des soins efficaces et sécuritaires aux personnes qui pourraient avoir vécu au moins l'un des trois types de violence familiale : maltraitance envers un enfant, violence conjugale et exposition à la violence conjugale.

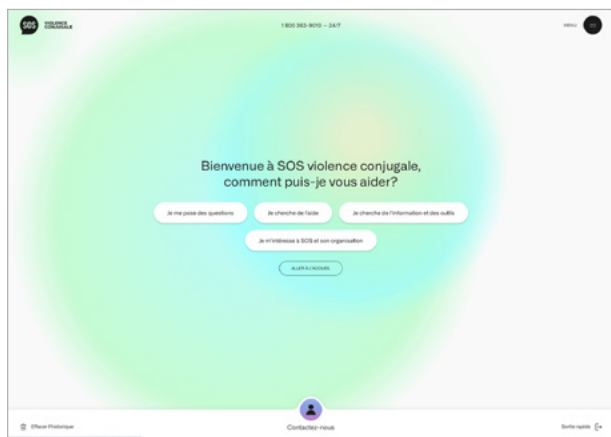


Informations : Pour plus d'informations, consultez le vegaproject.mcmaster.ca/fr-ca (disponible en français et en anglais, inscription sur le site obligatoire)

Outils d'intervention et de sensibilisation et capsules d'information de SOS Violence conjugale

Contenu présenté:

- Questionnaire interactif à compléter avec une victime (aussi disponible en Langue des signes québécoise - LSQ)
- Capsules SOS-info pour former les professionnels(les)
- Outils de sensibilisation interactif pour les jeunes « C'est pas violent »



Pour y accéder :
<https://sosviolenceconjugale.ca/fr>

Formations offertes par les organismes communautaires

Plusieurs organismes communautaires offrent des formations et des ateliers adaptés aux besoins du milieu. Il est recommandé de communiquer avec eux pour explorer les possibilités à cet effet.

MOBILISATION INTERSECTORIELLE en matière de violence conjugale et familiale sur le territoire des Laurentides

Les concertations intersectorielles dans les Laurentides en matière de violence existent depuis de nombreuses années. Elles ont été mises sur pied à la demande des partenaires, en lien avec les différents besoins présents et elles sont totalement indépendantes. Elles ont leurs propres plans d'action, qui sont en adéquation avec le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023.

Ces concertations sont essentielles pour les différents partenaires œuvrant en violence conjugale et familiale car ils représentent des lieux importants en matière de réseautage, de partage d'expertise, de formation, d'échange d'informations et de réalisation d'actions concertées.

La mobilisation intersectorielle tire aussi son importance du besoin de maintenir une collaboration et un partenariat entre les différents acteurs concernés par la violence conjugale et familiale, et ce, peu importe leur mandat. Cette approche proactive facilite la fluidité des services et favorise la communication entre les partenaires.

a) Tables de concertation en violence conjugale et/ou familiale des Laurentides

Nous pouvons compter la présence de **six tables de concertation en violence conjugale et/ou familiale sur le territoire des Laurentides**. Ces tables sont composées, notamment, de plusieurs partenaires du réseau communautaire local et régional, de représentant(e)s du réseau de la santé et des services sociaux des Laurentides, d'établissements gouvernementaux, de membres des corps policiers et d'organisations judiciaires. Elles se rencontrent, de manière générale, 4 à 6 fois par année afin d'échanger sur la problématique de la violence conjugale et familiale de leur territoire et voir à l'avancement de leurs projets respectifs. Dans chacun de leur territoire, ces instances de concertation ont pour objectifs généraux³⁵ :

- D'améliorer la sécurité, accélérer et soutenir la demande d'aide de la victime de violence et briser l'isolement;
- D'offrir aux personnes impliquées en situation de violence conjugale, l'accès aux ressources appropriées;
- De favoriser le développement des habiletés d'intervention en matière de violence conjugale et familiale;
- De sensibiliser les partenaires aux interventions et préoccupations de chacun des services concernés;
- De faire connaître l'ensemble des services aux intervenant(e)s;
- D'offrir de façon systématique l'information sur les ressources aux personnes impliquées dans les situations de violence conjugale et familiale;
- De favoriser la responsabilisation des auteur(e)s de violence.

Les tables ont d'ailleurs travaillé à la réalisation de plusieurs grands projets dans les dernières années, notamment des sites web, l'élaboration et la diffusion de documents comme La séparation - Guide de survie ou le Carnet rose destiné aux victimes, des colloques, des campagnes et activités de sensibilisation, l'implantation de la cellule régionale d'intervention rapide en prévention du risque d'homicide en contexte de violence conjugale et/ou familiale, et bien plus encore.

Voici le détail des tables de concertation :

- a) Table de concertation en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC d'Antoine-Labelle
- b) Table de concertation en violence conjugale des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – concertationviolenceconjugale.ca
- c) Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de la Rivière-du-Nord et du Nord de Mirabel – violenceconjugale.ca
- d) Comité opérationnel violence conjugale Argenteuil – violenceconjugale.ca
- e) Table de concertation sur la violence conjugale Thérèse-De Blainville – violenceconjugale.ca
- f) Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel – violenceconjugale.ca

b) Comité de la mesure 46 du Plan d'action gouvernemental en violence conjugale

Dans l'optique d'offrir une réponse adaptée aux besoins de la clientèle mère-enfant, notamment pour assurer la sécurité des enfants et de leur mère vivant en contexte de violence conjugale, tout en respectant le mandat de chaque organisation, un protocole d'entente a été signé en mars 2021 entre la Direction de la protection de la jeunesse et les cinq maisons d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale des Laurentides. Ce protocole d'entente, mis en place dans le cadre de la mesure 46 du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale (2018-2023), a aussi pour objectif de poursuivre et développer le partenariat déjà en place entre les parties. La mesure 46 du Plan d'action consiste justement à « Établir des mécanismes de collaboration visant à favoriser des interventions concertées auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille⁴».

Chacun des partenaires de ce protocole d'entente adhère à des engagements servant notamment à assurer une communication efficace entre eux afin d'atteindre leur objectif.

Le comité de coordination du protocole d'entente se réunit plusieurs fois par année pour en faire le suivi et voir à la réalisation de leur plan d'action. Le rôle du comité est plus spécifiquement d'assurer l'implantation et l'application du protocole d'entente, évaluer son implantation, son fonctionnement et ses impacts afin d'y apporter les correctifs nécessaires à sa bonne marche.

REGISTRE DES RESSOURCES ET SERVICES DISPONIBLES en violence conjugale et/ou familiale

a) Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides

1. Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	50
2. Services psychosociaux généraux – Info-Social 811	51
3. Services psychosociaux des CLSC	52

b) Centres de femmes de la région des Laurentides

Les Centres de femmes offrent un éventail de services personnalisés de même que des activités éducatives et sociales.

1. Carrefour des femmes du Grand Lachute.....	53
2. Centre de femmes les unes & les autres.....	54
3. Centre de femmes Liber’elles.....	55
4. Centre la Colombe	56
5. Centre Rayons de femmes.....	57
6. La Mouvance.....	58
7. Signée Femmes – Le centre de femmes	59

c) Maisons d’aide et d’hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale et/ou familiale

Les maisons d’aide et d’hébergement offrent des services d’hébergement mais aussi d’autres services internes et externes pour les femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale et/ou familiale, peu importe où elles en sont dans leur cheminement.

1. La Citad’Elle de Lachute.....	60
2. La Maison d’Ariane	61
3. La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides	62
4. Le Mitan.....	63
5. L’Ombre-Elle.....	64

d) Organismes d'aide pour les auteur(e)s de violence conjugale et/ou familiale

Les organismes pour auteur(e)s de violence offrent de l'intervention individuelle et de groupe afin de les aider à changer leurs comportements problématiques, à se responsabiliser en plus de participer à la prévention et à la sensibilisation à l'égard de la violence. Voici la liste des organismes œuvrant dans la région des Laurentides ou en périphérie :

1. 4Korners	65
2. ACCROC.....	66
3. CHOC – Carrefour d’HOMmes en Changement.....	67
4. OPTION	68
5. PAIX – Programme d'aide et d'intervention	69
6. SAPPACA – Service d'Aide Pour Personnes Ayant des Comportements Agressants.....	70
7. Service d'Aide aux Conjoints (SAC).....	71

e) Organismes et ressources d'aide aux victimes

1. Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides (CAVAC).....	72
2. LAFU – Ligne d'aide financière d'urgence.....	73
3. Service d'Aide aux Conjoints (SAC)	71
4. SOS violence conjugale.....	74

f) Ressources et services autres

1. Escouade pour l'enfance	75
2. Maison le Paravent.....	76
3. Maison Oxygène Laurentides	77
4. Ordres professionnels.....	78
5. Ressources Olivier - Maison Oxygène Saint-Joseph et La Percée	79
6. Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de Saint-Jérôme	80
7. SOS Jeunesse	81

g) Services juridiques et services de police

1. Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière (Aide juridique).....	82
2. Centre de justice de proximité Laval-Laurentides-Lanaudière.....	84
3. Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	85
4. Rebâtir.....	86
5. Services policiers.....	87

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)



Pour joindre l'organisme

Pour faire un signalement
1 800 361-8665

Pour avoir de l'aide
811 option 2



Web

<https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca>



Adresse

Plusieurs points de service sur tout le territoire des Laurentides.



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Région des Laurentides — différents points de service

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) porte la mission spécifique de protéger les enfants qui habitent sur le territoire des Laurentides. Elle fait la promotion de cette loi d'exception qui responsabilise les partenaires et la communauté pour veiller à la sécurité et au développement des enfants. La DPJ assure également la réadaptation et la responsabilisation des jeunes contrevenants dans le but de protéger la société.

Services offerts en matière de violence conjugale

Intervention et suivi lorsqu'un signalement est retenu.

Clientèle

Enfants, adolescent(e)s et familles

Services psychosociaux généraux – Info-Social 811



Pour joindre l'organisme

811 option 2



Web

<https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca>



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Région des Laurentides et toute la province

Mandat :

- Réponse téléphonique à la population 24h/7j (information, prévention et éducation, crise sans urgence et crise avec urgence) ;
- L'accueil, l'analyse, l'orientation et la référence (AAOR);
- Intervention de crise dans le milieu 24h/7j;
- Intervention psychosociale en contexte de sécurité civile.

Services offerts en matière de violence conjugale

L'Info-Social est un service de consultation téléphonique confidentiel auprès de professionnels en intervention psychosociale. Ces intervenant(e)s offrent de l'écoute, du support, des conseils et des références vers les ressources appropriées, que ce soit dans le réseau de la santé et des services sociaux ou auprès d'une ressource communautaire, selon les besoins de la personne.

Clientèle

Toute la population

Services psychosociaux des CLSC



Pour joindre l'établissement

Info-Social 811 (option 2) ou se présenter directement à l'accueil psychosocial du CLSC. En expliquant son besoin, la personne pourra être dirigée vers les services spécifiques.



Web

<https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca>



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j

Les heures des services psychosociaux varient selon le CLSC.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Région des Laurentides — différents points de service

Principaux mandats

- Accueil, l'analyse, l'orientation et la référence (AAOR);
- Intervention brève;
- Consultation sociale à court terme;
- Intervention de groupe;
- Intervention de crise dans le milieu;
- Suivi de crise;
- Suivi étroit.

Services offerts en matière de violence conjugale

Intervention psychosociale auprès des personnes touchées par la violence conjugale et/ou familiale, fournie par les différents programmes-services de l'établissement: services psychosociaux généraux, services de crise adulte, jeunes en difficulté, personnes âgées, personnes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme.

Clientèle

Toute la population



Adresses par secteur

CLSC Thérèse-de-Blainville

125, rue Duquet
Sainte-Thérèse, J7E 0A5

CLSC Jean-Olivier-Chénier

29, chemin d'Oka
Saint-Eustache, J7R 1K6

CLSC Lafontaine

1000, Labelle
Saint-Jérôme, J7Z 5N6

CLSC d'Argenteuil

145, avenue de la Providence
Lachute, J8H 4C7

CHSLD/CLSC de Sainte-Adèle

707, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle, J8B 2N5

CLSC St-Sauveur

150, rue Principale
Saint-Sauveur, JOR 1R6

CLSC Sainte-Agathe-des-Monts

2, rue Préfontaine Ouest,
Sainte-Agathe-des-Monts,
J8C 1C3

CLSC Mont-Tremblant

635, rue Léonard
Mont-Tremblant, J8E 3H9

Centre de services de Rivière-Rouge

1525, rue l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge, JOT 1T0

CLSC de Mont-Laurier

757, rue de la Madone
Mont-Laurier, J9L 1T3

Carrefour des femmes du Grand Lachute



Pour joindre l'organisme

450 562-7122



Web

<https://www.cafela.org>

info@cafela.org

facebook.com/carrefourfemmeslachute



Adresse

310, rue de l'Église
Lachute (Qc) J8H 4A8



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 9h à 16h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

MRC d'Argenteuil

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Dans une perspective féministe, la mission de l'organisme est d'offrir un milieu de vie de type centre de jour pour les femmes de la MRC d'Argenteuil dans le but de :

- Briser l'isolement des femmes, soulager la souffrance et renforcer leur pouvoir d'agir;
- Opérer un lieu d'accueil, d'écoute, d'intervention, d'entraide et de support, par, pour et avec les femmes;
- Répondre collectivement ou individuellement aux différents besoins psychosociaux des femmes tels que dépendance, santé mentale, pauvreté, etc.;
- Offrir des services d'accompagnement et de référence par, pour et avec les femmes dans le besoin;
- Développer des outils d'animation, de sensibilisation et d'éducation afin de faire la promotion des droits des femmes et des valeurs de justice sociale, d'égalité et d'équité;
- Devenir une référence contre toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes.

Services offerts en matière de violence conjugale

Les services offerts par le centre viennent soutenir les femmes dans leur démarche d'autonomie et de reprise de pouvoir sur leur propre vie :

- Accueil – milieu de vie, pour briser l'isolement et échanger;
- Accompagnement dans les démarches et rendez-vous;
- Comptoir vestimentaire;
- Halte-garderie (service payant mais à coût modique);
- Groupes de soutien, ateliers et activités diverses.

Clientèle

Femmes de la région.

Centre de femmes les Unes et les Autres



Pour joindre l'organisme

450 432-5642



Télécopieur

450 432-8673



Web

<https://centrefemmeslesunesetlesautres.org>

centresunes@qc.aira.com

facebook.com/centrefemmes.lesunesetlesautres

instagram.com/centresunesetlesautres



Adresse

741, Mgr Dubois

Saint-Jérôme (Qc) J7Y 3X2



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi 8h30 à 16h30

(sujet à changement)

Joindre l'organisme pour en savoir plus sur les activités offertes en soirée.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

MRC de la Rivière-du-Nord

Mandat/mission en matière de violence conjugale

En cohérence avec une approche féministe, la mission du centre est de :

- Offrir aux femmes un lieu d'appartenance dans le but de briser leur isolement et de se solidariser;
- Soutenir les femmes dans leur démarche d'autonomie;
- Favoriser une prise de conscience des causes sociales et politiques ainsi que des problèmes rencontrés individuellement et collectivement;
- Soutenir les femmes dans leurs démarches de reprise de pouvoir en visant une transformation sociale et politique afin de mettre fin aux injustices et aux formes de discrimination.

Services offerts en matière de violence conjugale

Le centre soutient les femmes, notamment par le dépistage, l'accompagnement, les références et les outils en matière de violence conjugale. Ce soutien est offert avant, pendant et après l'hébergement, ou encore lorsque la femme n'a pas recours à l'hébergement.

- Activités et ateliers de groupe : Le centre offre, au travers ses activités et ateliers de groupe, de l'information, de la formation et des réflexions sur différents thèmes qui permettent aux femmes de s'outiller pour faire face aux défis de leur vie.
- Accompagnement et référence : Le centre offre de l'accompagnement aux femmes qui souhaitent être soutenues dans leurs démarches.
- Intervention individuelle : Des rencontres de relation d'aide sont offertes de manière ponctuelle afin de répondre aux besoins des femmes. (Disponible par téléphone et en personne).
- Actions citoyennes : Les actions collectives regroupent l'ensemble des stratégies d'action visant à défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes dans une approche de changement social.

Clientèle

Femmes de la région

Centre de femmes Liber'Elles



Pour joindre l'organisme

450 594-0556



Web

<https://www.liberelles.org>

liberelles@videotron.ca

facebook.com/liberelles



Adresse

9381, Côte des Saints
Mirabel (Qc) J7N 2X4



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 16h
et vendredi de 9h à 12h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

MRC de la Rivière-du-Nord
MRC de Deux-Montagnes

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Le centre a pour mission de procurer aux femmes des méthodes et des moyens visant à les aider sur les plans suivants :

- Briser l'isolement;
- Briser le cercle de la pauvreté et de la violence sous toutes ses formes;
- Augmenter l'estime d'elles-mêmes et leur capacité d'affirmation;
- Accroître leur autonomie;
- Améliorer leurs compétences globales;
- Les référer à des professionnels, au besoin.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Intervention individuelle: soutien et écoute offert par une intervenante
- Accompagnement dans les démarches
- Dépannage vestimentaire et produits d'hygiène gratuits
- Ateliers de groupe et conférences afin d'accroître le développement personnel et briser l'isolement
- Activités communautaires et milieu de vie
- Programme INFO-STOP
- Café soleil afin d'échanger avec d'autres femmes
- Ateliers d'écriture
- Atelier de tricot «Les tricoteuses»

Clientèle

Femmes de la région de 18 ans et plus

Centre la Colombe



Pour joindre l'organisme

819 326-4779



Télécopieur

819 326-0233



Web

<https://centrelacolombe.ca>

info@centrelacolombe.ca

facebook.com/CentreLaColombe



Adresse

9, rue Liboiron

Sainte-Agathe-des-Monts (Qc)



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8h30 à 16h30



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La mission de l'organisme est d'améliorer la condition féminine. Les objectifs sont de :

- Briser l'isolement des femmes par le biais de rencontres, d'ateliers et de regroupements en vue d'acquérir des connaissances ou de travailler solidairement à un projet ou sur une problématique qui les concerne;
- Favoriser la valorisation du potentiel et le déploiement des forces, des connaissances et de l'estime de soi de chaque femme;
- Promouvoir les compétences personnelles et les différentes ressources disponibles par le biais de conférences et d'ateliers d'éducation populaire;
- Permettre un temps d'arrêt afin de poser un regard sur les conditions de vie des femmes de tous âges, en vue de mieux comprendre et d'agir sur leur propre situation;
- Sensibiliser et appuyer les femmes dans leurs démarches d'autonomie, encourager la promotion et l'affirmation de leurs droits et de leurs intérêts individuels et collectifs.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Service d'accueil, d'aide et de référence qui offre du soutien individualisé;
- Accompagnement dans les démarches;
- Halte-garderie et dépannages poupons;
- Divers programmes de développement personnel et des compétences;
- Café causeries pour échanger et briser la solitude;
- Diverses activités et sorties;
- Friperie (\$) et plus encore.
- À venir : Programme en violence conjugale sous forme de rencontres de groupes multi-étapes, dont une phase sera faite en collaboration avec L'Ombr'Elle.

Clientèle

Femmes de la région

Centre Rayons de Femmes



Pour joindre l'organisme

450 437-0890



Web

<https://crdf.ca>

info@crdf.ca

facebook.com/centrerayonsdefemmes

instagram.com/centre.rayons.de.femmes



Adresse

27, boul. Desjardins Ouest
Sainte-Thérèse (Qc) J7E 1E3



Frais

Sans frais pour les services
et les activités



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi, de 9h à 12h
et de 13h à 16h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC Thérèse-De Blainville

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Le Centre Rayons de femmes est un organisme communautaire créé par des femmes pour des femmes.

La mission du centre est de briser l'isolement des femmes, rejoindre les femmes vivant des difficultés, les sensibiliser, encourager le développement d'une plus grande autonomie et améliorer leur qualité de vie.

Le centre a une approche globale et féministe. Cette approche considère l'ensemble des conditions de vie de la femme tout au long de son cheminement.

Le centre offre un lieu sécuritaire, paisible et respectueux ainsi qu'un milieu de vie créant un sentiment d'appartenance.

Services offerts en matière de violence conjugale

Le centre offre plusieurs services :

- Accueil chaleureux
- Relation d'aide individuelle
- Intervention psychosociale
- Orientation
- Accompagnement dans les démarches
- Références
- Informations
- Activités/ateliers de groupe de toutes sortes
- Actions collectives
- Milieu de vie dans un climat de respect, d'entraide et d'ouverture

Clientèle

Femmes de la région

La Mouvance – Centre de femmes



Pour joindre l'organisme

450 472-7245



Web

<https://lamouvance.ca>

info@lamouvance.ca

facebook.com/lamouvance



Adresse

83, rue Chénier
Saint-Eustache (Qc) J7R 1W9



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 13h à 16h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

MRC de Deux-Montagnes

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Le centre offre aux femmes un lieu où elles trouvent un accompagnement à travers les différentes étapes de leur vie. La Mouvance, Centre de Femmes, participe activement à différentes tables de concertation afin d'échanger de l'information, de collaborer à la mise en place de nouveaux services, de partager ses visions ainsi que son expertise avec d'autres organismes.

Services offerts en matière de violence conjugale

Le centre offre notamment :

- Support et prévention aux femmes en situation financière précaire;
- Accueil, écoute;
- Ateliers de développement personnel;
- Support aux femmes victimes de violence : prévention, écoute, intervention et référence;
- Clinique notariale – consultation téléphonique avec une notaire;
- Référence vers les ressources, incluant les organismes de droit, selon les besoins des femmes;
- Ateliers éducatifs variés.

Chaque année, l'organisme souligne la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre) lors d'un rituel devant leur monument contre les féminicides.

Clientèle

Femmes de la région

Signée Femmes – Le centre de femmes



Pour joindre l'organisme

819 275-5455



Télécopieur

819 275-5428



Web

<https://www.signeefemmes.ca>

info@signeefemmes.ca

facebook.com/signeefemmes

instagram.com/signee.femmes



Adresse

383, rue Labelle Nord
Rivière-Rouge (Qc) J0T 1T0



Frais

Carte de membre annuelle : 5\$



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 16h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC d'Antoine-Labelle

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Dans une perspective féministe, offrir un lieu d'accueil, d'intervention, d'entraide et de support pour les femmes de la MRC d'Antoine-Labelle dans le but de :

- Briser l'isolement des femmes et ainsi prévenir divers problèmes sociaux;
- Développer et offrir des services individuels et des activités collectives qui répondent aux besoins spécifiques des femmes;
- Soulager leur souffrance et favoriser le développement de leur pouvoir d'agir en reconnaissant leur capacité physique, psychique et sociale;
- Devenir une référence contre toutes les formes de violences et de discrimination envers les femmes;
- Faire la promotion des droits des femmes et des valeurs de justice sociale, d'égalité et d'équité.

Services offerts en matière de violence conjugale

Le centre offre des services d'accueil, d'écoute, de support, de référence, d'accompagnement ainsi que des ateliers, des cafés-rencontres, des conférences, des services de défense de droits, des activités éducatives. Le centre s'implique aussi dans les actions collectives.

Clientèle

Femmes de la région

Citad'Elle de Lachute



Pour joindre l'organisme
450 562-7797
Sans frais : 1 866 562-7797



Télécopieur
450 562-1311



Web
<https://citadellelachute.ca>
administration@citadellelachute.ca
facebook.com/citadellelachute



Adresse
Confidentielle
C. P. 602
Lachute (Qc) J8H 4G4



Frais
Sans frais



Heures d'ouverture
En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts
Français et anglais



Territoires desservis
Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La Citad'Elle de Lachute procure un refuge sécuritaire qui permet aux femmes de développer les connaissances et les moyens de reprendre du pouvoir sur leur vie et de regagner leur autonomie en sortant du cycle de la violence conjugale par une approche féministe. Leur but premier est d'assurer la sécurité des femmes, des enfants et du personnel qui fréquentent la maison, qui se veut un havre où se reposer sans crainte.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Intervention téléphonique : Service disponible pour offrir du soutien et répondre aux questions des femmes victimes, des proches ou encore des professionnels.
- Hébergement temporaire (0 à 3 mois) : L'hébergement comprend un suivi et un accompagnement personnalisé par l'équipe d'intervention afin d'établir un plan d'action.
- Soutien relationnel externe (points de service : Lachute, Mirabel et Grenville ou par Zoom): Ce service est offert aux femmes qui ne sont pas hébergées afin qu'elles bénéficient d'un suivi d'intervention et de soutien concernant une relation violente présente ou par le passé.
- Intervention jeunesse (jusqu'à 18 ans) : Chaque enfant bénéficie, comme sa mère, de rencontres de suivi afin d'assurer son cheminement et son bien-être. L'intervenante jeunesse propose des activités adaptées à l'âge de l'enfant et à ses besoins. Ce service est disponible pour les enfants, qu'ils soient hébergés ou non.
- Réintégration sociale : Les femmes hébergées ou bénéficiant d'un suivi en externe peuvent obtenir un accompagnement vers l'autonomie par une aide dans leurs démarches pour une réintégration fonctionnelle au sein de la société (p. ex. recherche de logement ou défense des droits).
- Formation : Les intervenantes offrent plusieurs formations et ateliers qui s'adressent aux adultes, aux professionnels ainsi qu'aux enfants et aux adolescent(e)s. La formation est adaptée aux besoins et à la réalité de chaque milieu (milieux de travail, écoles, population générale et organismes communautaires).

Clientèle

Femmes et enfants victimes de violence conjugale.

La Maison d'Ariane



Pour joindre l'organisme

450 432-9355
Sans frais (SOS violence conjugale) :
1 800 363-9010



Télécopieur

450 432-8005



Web

<https://maisondariane.ca>
info@maisondariane.ca
facebook.com/maisondariane



Adresse

Confidentielle
C. P. 35, Succ. centre-ville
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5T7



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français
Selon la disponibilité des interprètes :
anglais, espagnol et arabe



Territoires desservis

MRC de la Rivière-du-Nord
et le nord de la MRC de Mirabel

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La Maison d'Ariane a pour mission d'accompagner les femmes, avec ou sans enfants, victimes de violence conjugale dans la reprise de pouvoir sur leur vie et de militer pour l'élimination de cette problématique sociale. L'hébergement est offert aux femmes, avec ou sans enfants, issues de toutes les communautés culturelles, de la diversité sexuelle incluant les femmes transgenres, et est accessible aussi aux femmes à mobilité réduite.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Aide et hébergement d'urgence (temporaire, sécuritaire, confidentiel, professionnel et gratuit) aux femmes victimes de violence conjugale, avec ou sans enfants, de tous les territoires et régions.
- Services d'aide téléphonique 24h/24h et 7j/7j aux femmes victimes de violence conjugale résidant dans le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de la MRC de Mirabel.
- Services de consultations et de suivis téléphoniques et face-à-face en post-hébergement et en externe aux femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants résidant dans le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de la MRC de Mirabel.
- Accompagnement, référence et défense des droits tant individuels que collectifs des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants résidant dans le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de la MRC de Mirabel auprès d'instances œuvrant en santé et services sociaux ainsi que dans le domaine juridique et de la sécurité publique.
- Éducation et sensibilisation auprès des établissements et organismes travaillant avec les victimes de violence conjugale dans le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de la MRC de Mirabel.

Clientèle

Femmes et enfants victimes de violence conjugale.

La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides



Pour joindre l'organisme

819 623-1523
Sans frais (SOS violence conjugale) :
1 800 363-9010



Télécopieur

819 623-6747



Web

www.maisonpasserelle.com
info@maisonpasserelle.com
facebook.com/maisonpasserelle



Adresse

Confidentielle
C. P. 354
Mont-Laurier (Qc) J9L 3N7



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC d'Antoine-Labelle

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides accueille les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants pour la région de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, 24heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année.

Objectifs :

- Organiser des ressources d'accueil et d'hébergement temporaire pour les femmes violentées ainsi que pour les enfants qui les accompagnent;
- Collaborer et/ou promouvoir tout projet d'information, de regroupement, de création de services ou autre, visant à combattre la violence conjugale;
- Sensibiliser la population au phénomène de la violence conjugale.

Services offerts en matière de violence conjugale

La Passe-R-Elle offre des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Ce service comprend un suivi individuel, de l'accompagnement et des rencontres de groupe sur diverses thématiques. De l'information et du soutien dans la défense des droits des femmes victimes de violence conjugale sont aussi offerts.

Clientèle

Femmes et enfants victimes de violence conjugale

Le Mitan



Pour joindre l'organisme

450 435-3651



Télécopieur

450 435-3653



Web

<https://www.lemitan.org>

directricegenerale@lemitan.org

facebook.com/maisonmitan

Services externes

coordonnatricedesservicesexternes@lemitan.org



Adresse

92, rue Blainville Est
Sainte-Thérèse (Qc) J7E 1L8

(L'adresse n'est pas confidentielle, mais la présence des femmes peut l'être.)



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Le Mitan est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant. C'est un milieu sécuritaire, un milieu transitoire qui permet à la femme de prendre le recul nécessaire pour reprendre le pouvoir sur sa vie.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Services offerts à l'hébergement : Accompagnement psychosocial en respect aux choix des femmes. Information, référence. Service jeunesse offrant des rencontres aux mères et un mieux-être aux enfants et adolescents. Des ateliers (non obligatoires) sur différents thèmes en liens avec la violence conjugale sont aussi offerts. Présence d'intervenantes 24h/7 j.
- Services offerts à l'externe : Relations d'aide téléphonique, information, référence, suivi externe individuel, groupe externe de sensibilisation à la violence conjugale, sensibilisation à la violence amoureuse dans les écoles secondaires, sensibilisation à la violence conjugale dans les milieux de travail, organismes etc.

Clientèle

Femmes et enfants victimes de violence conjugale.

L'Ombre-Elle



Pour joindre l'organisme

819 326-1321



Télécopieur

819 326-7795



Web

<https://lombrelle.qc.ca>

intervention@lombrelle.qc.ca

[facebook.com/](https://facebook.com/maisonhebergementlombrelle)

maisonhebergementlombrelle



Adresse

Confidentielle

C. P. 374

Sainte-Agathe-des-Monts (Qc)

J8C 3C6



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français, anglais et espagnol



Territoires desservis

MRC des Laurentides

MRC des Pays-d'en-Haut

Mission en matière de violence conjugale

- Offrir un hébergement sécuritaire et gratuit, des services d'aide et d'accompagnement à court terme aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, dans une perspective de réappropriation de leur pouvoir personnel;
- Offrir un cadre d'intervention basé sur l'approche féministe dont le but est de favoriser un processus de dévictimation des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et de mise en action de leur pouvoir personnel;
- Sensibiliser la communauté et l'informer sur la problématique de la violence conjugale et ses impacts sur les femmes, les enfants, les familles et l'ensemble de la société;
- Utiliser l'action communautaire comme levier de changement social.

Services offerts en matière de violence conjugale

L'Ombre-Elle offre des services confidentiel 24h/7 j notamment :

- de l'accueil et de l'hébergement dans une ambiance chaleureuse et dans un lieu sécuritaire;
- de l'accompagnement mère-enfant en hébergement et en externe;
- des intervenantes qualifiées ayant une approche féministe à l'égard de la violence conjugale, à l'écoute des besoins et respectueuses des décisions, qui pourront offrir un accompagnement dans les démarches (cour, DPJ, porter plainte, etc.)
- des rencontres individuelles et de groupes;
- des consultations externes et des services sans hébergement. Plusieurs points de service sont disponibles pour des rencontres (Mont-Tremblant, Sainte-Agathe, Sainte-Adèle et Saint-Sauveur)
- de l'écoute téléphonique 24h;
- un suivi après hébergement;
- des services de prévention et de sensibilisation.

Clientèle

Femmes et enfants victimes de violence conjugale.

4Korners



Pour joindre l'organisme

450 974-3940 poste 601
Sans frais : 1 888 974-3940



Web

<https://4korners.org>

info@4korners.org

facebook.com/4KornersCenter



Adresse

1650, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Qc) J7R 1M9
Des bureaux satellites sont aussi disponibles à :

- Lachute
- Sainte-Thérèse
- Saint-Sauveur
- Sainte-Agathe-des-Monts



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi : 9h à 16h (fermé de 12h à 13h)

Vendredi : 9h à 12h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Anglais



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Renforcer la vitalité communautaire des Laurentides en offrant un large éventail de programmes et d'activités qui auront un impact collectif en répondant aux besoins de la population d'expression anglaise tout en mettant l'accent sur l'accessibilité aux services en santé et aux services sociaux.

Services offerts en matière de violence conjugale

4Korners offre, en collaboration avec les organismes ACCROC et PAIX, le programme de gestion de la colère *Living without violence – An anger management program for men*. Il est destiné aux hommes d'expression anglaise désirant cesser d'utiliser la violence dans leurs relations familiales et conjugales, et qui souhaitent développer de meilleures habiletés de communication et de résolution de conflits. D'une durée de 20 semaines, le programme est offert sous forme de petits groupes virtuels et de rencontres individuelles se déroulant en soirée. Interventions également possibles par téléphone et par texto en cas de crise.

Clientèle

Hommes d'expression anglaise ayant des comportements violents.

ACCROC



Pour joindre l'organisme

450 569-9966

Sans frais : 1 877 460-9966



Web

www.accroc.qc.ca

info@accroc.qc.ca

facebook.com/accroc

[youtube.com/channel/
UC6bQre-wkvle9ZAu_Esu1ew/videos](https://youtube.com/channel/UC6bQre-wkvle9ZAu_Esu1ew/videos)



Adresse

60, des Hauteurs

Saint-Jérôme (Qc) J7Y 1R4



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

De 8h à minuit, 7 j/7



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français

(Les services en anglais sont offerts par l'organisme [4Korners](#))



Territoires desservis

MRC Rivière-du-Nord

MRC Deux-Montagnes

MRC Thérèse-De Blainville

MRC Antoine-Labelle

MRC Mirabel

MRC Argenteuil

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Accroc aide les hommes et les adolescent(e)s ayant des comportements violents de la région des Laurentides. L'organisme offre à ses clients un lieu de compréhension et de mise en lumière de leur vécu de violence et favorise la motivation aux changements d'attitude, tout en soutenant le développement de nouvelles habiletés de communication et d'expression de leurs sentiments

Services offerts en matière de violence conjugale

- Groupes de responsabilisation pour les hommes ayant des comportements violents en situation conjugale et familiale.
- Suivis individuels pour les hommes :
 - ✓ qui manifestent de la violence sociétale;
 - ✓ qui ne peuvent pas être suivi en groupe.
- Groupes de responsabilisation pour les 12 à 18 ans (garçons et filles) :
 - ✓ groupe de responsabilisation face à mes comportements violents.
- Formation et sensibilisation :
 - ✓ formation sur mesure adaptée aux besoins;
 - ✓ formation sur la prévention de l'homicide conjugal;
 - ✓ formation pour les intervenant(e)s travaillant auprès des jeunes.
- Assistance téléphonique de 8 heures à minuit, 7 jours sur 7.

Clientèle

Hommes et adolescent(e)s ayant des comportements violents.

CHOC – Carrefour d'HOmmes en Changement



Pour joindre l'organisme

450 975-2462



Web

organismechoc.com



Adresse

25, boul. Lévesque Est
Laval (Qc) H7G 1B3



Frais

Les services en prévention du suicide et services aux proches sont gratuits.

Tous les autres services requièrent une contribution financière.



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 12h à 20h
Vendredi : 12h à 16h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

Laval et les régions avoisinantes

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Prévenir la violence conjugale et le suicide auprès des hommes. Les valeurs de l'organisme sont la confiance, l'intégrité, le respect, la protection de la vie et la confidentialité.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Prévention de la violence conjugale :
 - ✓ Service d'intervention téléphonique
 - ✓ Service de relance autorisée auprès des hommes ayant potentiellement besoin de services à la demande d'un proche ou d'un intervenant
 - ✓ Service d'accueil et d'évaluation
 - ✓ Service de groupe préparatoire
 - ✓ Service de groupe
- Programme d'Accueil et de Sensibilisation – P.A.S. pour les hommes issus des communautés culturelles en prévention de la violence conjugale
 - ✓ Service de soutien en rencontre individuelle
 - ✓ Service de groupe

Services offerts en matière de prévention du suicide

- Service en prévention du suicide : services d'aide professionnelle aux hommes en détresse suicidaire, dépression et découragement
 - ✓ Service d'intervention téléphonique
 - ✓ Service de relance autorisée auprès des hommes ayant potentiellement besoin de services à la demande d'un proche ou d'un intervenant
 - ✓ Service d'accueil et d'évaluation
 - ✓ Service préparatoire et de soutien en rencontre individuelle
 - ✓ Service de groupe

Clientèle

Hommes ayant des comportements violents ou vivant une détresse suicidaire.

OPTION



Pour joindre l'organisme

514 527-1657



Télécopieur

514 527-2088



Web

<https://www.optionalternative.org>

info@optionalternative.org



Adresse

1238, boul. Saint-Joseph Est

Montréal (Qc) H2J 1L6

Métro Laurier

(sortie boul. Saint-Joseph)



Frais

3% du revenu par semaine avant impôt



Heures d'ouverture

Lundi au vendredi de 8h à 16h

Les groupes ont lieu de jour ou de soir.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Montréal et les régions à proximité

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Offrir des services de soutien, de suivi et de psychothérapie en français aux adultes, hommes et femmes, ayant des comportements violents dans un contexte conjugal et familial.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Rencontres d'accueil et d'évaluation
- Psychothérapie de groupe
- Groupe d'information et de sensibilisation à la violence conjugale et familiale
- Suivi individuel, de couple ou familial
- Orientation vers une autre ressource
- Formations et séminaires cliniques pour les professionnel(le)s

Clientèle

Hommes et femmes adultes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial.

PAIX – Programme d'aide et d'intervention



Pour joindre l'organisme

819 326-1400
Sans frais : 1 800 267-3919



Télécopieur

819 326-9667



Web

<https://organismepaix.ca>
paix@cgocable.ca



Adresse

103-81 A, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts (Qc)
J8C 2A5



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Accueil téléphonique de 9h à 19h,
tous les jours



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais en collaboration avec
4Korners



Territoires desservis

MRC des Laurentides
MRC Pays-d'en-Haut
Région des Laurentides pour la clientèle
anglophone

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La mission de PAIX est de modifier le comportement des personnes aux prises avec des problèmes au niveau de la violence conjugale et/ou familiale, dans le but de prévenir tout acte futur de violence.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Rencontres d'évaluation individuelles
- Rencontres individuelles et/ou de groupe pour hommes
- Rencontres individuelles et/ou de groupe pour femmes
- Rencontres individuelles pour adolescent(e)s
- Accueil téléphonique 7 jours/7 de 9h à 19h
- Rencontres individuelles et de groupe pour personnes en détention à Saint-Jérôme

Tous nos services sont maintenant virtuels et téléphoniques.

Clientèle

Hommes, femmes et adolescent(e)s responsables de comportements de violence.

SAPPACA – Service d'Aide Pour Personnes Ayant des Comportements Agressants



Pour joindre l'organisme

450 543-0137

Sans frais : 1 833 833-3692



Web

<https://www.sappaca.com>

info@sappaca.com

facebook.com/SAPPACA



Adresse

Point de service de Saint-Jérôme :

150, rue De Montigny

Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5P6

Point de service de Laval :

358, chemin de La Grande Côte

Rosemère (Qc) J7A 1K5

Points de service à Montréal :

8619, rue Hochelaga, suite 101

Montréal (Qc) H1M 3M5

1465, boul. Saint-Jean-Baptiste,

Montréal (Qc) H1B 4A2



Frais

Frais d'inscription

et de documentation : 30\$ +tx

Tarif régulier : 95\$/rencontre

Tarif réduit pour personne

à faible revenu : 65\$

(à discuter avec votre intervenant)



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h à 21h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

Laurentides – Montréal (centre et sud) et autres régions au Québec

Mandat/mission en matière de violence conjugale

- Aider les gens aux prises avec des difficultés en termes de violence sociale, conjugale et familiale;
- Offrir un service personnalisé qui s'adapte mieux aux différentes difficultés et problématiques;
- Sensibiliser la population aux problèmes engendrés par l'agressivité dans la vie quotidienne;
- Soutenir et former les professionnel(le)s devant intervenir auprès d'une clientèle aux prises avec des problèmes d'agressivité et de violence.

Services offerts en matière de violence conjugale

Services aux usagers :

- Rencontres individuelles : Programme de sensibilisation, de responsabilisation et de gestion de la colère, de l'impulsivité et de l'agressivité (PSGA), entretiens privés, confidentiels et personnalisés, en présentiel ou en virtuel.
- Rencontres de groupe : Programme de sensibilisation, de responsabilisation, de gestion de la colère, de l'impulsivité et de l'agressivité, conférences, conférences-ateliers.

Services aux professionnel(le)s :

- Informations pour les professionnel(le)s référents
- Formations pour professionnel(le)s

Clientèle

Hommes, femmes, LGBTQ+ et jeunes adultes ayant des difficultés à gérer leurs émotions, la colère, l'agressivité et l'impulsivité.

Service d'Aide aux Conjoints (SAC)



Pour joindre l'organisme

514 384-6296



Télécopieur

514 384-3731



Web

<https://www.serviceaideconjoints.org>
sylvain.fortier@serviceaideconjoints.org



Adresse

10 000, rue Lajeunesse, bur. 230
Montréal (Qc) H3L 2E1



Frais

Selon le revenu



Heures d'ouverture

Lundi: 8h30 à 21h30
Mardi et mercredi: 9h30 à 21h30
Jeudi: 8h30 à 19h
Vendredi: 9h30 à 17h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Montréal et les environs

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Le Service d'Aide aux Conjoints (SAC) est un organisme sans but lucratif s'adressant aux hommes vivant des difficultés conjugales dans une perspective d'intervention, de sensibilisation, de responsabilisation et de prévention de la violence conjugale. Les services sont offerts autant aux victimes qu'aux auteurs de violence.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Réponse téléphonique : information, aide et évaluation.
- Intervention rapide de soutien et d'orientation : rencontre d'évaluation des besoins et d'orientation.
- Accueil-évaluation : rencontre permettant l'évaluation de la situation du participant, la clarification de ses besoins et de ses attentes afin de l'orienter vers les services appropriés.
- Rencontres de suivi individuel : aide et accompagnement selon les objectifs du participant.
- Groupes :
 - ✓ Séparation : pour les hommes vivant une rupture conjugale afin de partager le vécu émotif, de briser l'isolement, de trouver du soutien et d'identifier leurs besoins pour une relation future.
 - ✓ Se retrouver et agir : vise à développer l'autonomie et la responsabilisation. Ce groupe est orienté vers l'action et le changement personnel.
- Information juridique : sur rendez-vous uniquement.

Clientèle

Hommes vivant des difficultés conjugales, incluant les hommes qui subissent de la violence ou qui sont eux-mêmes auteurs de violence.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides (CAVAC)



Pour joindre l'organisme

Les services sont offerts sur rendez-vous dans différents points de services, ce qui permet de rencontrer des gens sur l'ensemble du territoire. Plusieurs programmes d'informations et des ententes de références personnalisées permettent d'entrer en contact rapidement avec la clientèle qui le souhaite. Celle-ci peut également joindre l'organisme en contactant le siège social ou le point de service de Mont-Laurier.

Siège social

450 569-0332 ou 1 800 492-2822

Mont-Laurier

819 623-9666, poste 68334



Télécopieur

450 569-0966



Web

<https://cavac.qc.ca>

info.cavac.lau@videotron.ca



Adresse

510, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5B3



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : 8h à 16h30

Les mardis et jeudis : 8h à 20h00



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière d'agression sexuelle

Les CAVAC dispensent des services de première ligne à toute victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un acte criminel. Une aide est offerte même à la personne ayant commis le crime, qu'elle soit identifiée ou non, arrêtée, poursuivie ou reconnue coupable.

Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenant-es du milieu judiciaire, du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires.

L'intervention auprès des victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.

Services offerts en matière d'agression sexuelle

- L'intervention post-traumatique et psychosocio-judiciaire : L'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire consiste à évaluer les besoins et les ressources de la victime d'un acte criminel. À la suite de l'évaluation, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement.
- L'information sur les droits et les recours : Le personnel des CAVAC dispense de l'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel, aussi bien sur les grandes étapes du processus judiciaire, les programmes d'indemnisation des victimes, l'INFOVAC, la résiliation d'un bail en raison de violence conjugale ou d'agression sexuelle, etc.
- L'assistance technique : Le personnel des CAVAC offre l'assistance technique nécessaire pour que la victime puisse remplir différents formulaires (IVAC, CSST, SAAQ, Déclaration de la victime sur les conséquences du crime, etc.) et pour qu'elle soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation.
- L'accompagnement : Le personnel des CAVAC accompagne la victime dans ses démarches auprès des ressources médicales, communautaires et dans l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier.
- L'orientation vers les services spécialisés : Le personnel des CAVAC oriente la victime vers des services spécialisés tels que les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires capables de l'aider à résoudre les problèmes qu'elle doit affronter.

Clientèle

Toute victime d'un acte criminel et ses proches, ainsi que les témoins d'un acte criminel. Aucune obligation de porter plainte pour avoir accès aux services.

Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU)



Pour joindre l'organisme

SOS violence conjugale
Sans frais : 1 800 363-9010
ou

Info-aide violence sexuelle
Sans frais : 1 888 933-9007

(Seuls les intervenants(e)s peuvent en faire la demande)



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La Ligne d'aide financière d'urgence (LAFU) permet à des personnes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale de quitter rapidement un environnement dangereux lorsque leur vie ou leur sécurité, ou celle des personnes à leur charge, est compromise.

L'objectif de l'aide financière d'urgence est de permettre notamment de couvrir les coûts de transport, d'hébergement et de subsistance à court terme des victimes admissibles.

Services offerts en matière de violence conjugale

Aide financière d'urgence pour couvrir les frais de transport, de logement, de soins médicaux et de subsistance à court terme. Les responsables de l'aide financière s'occuperont de transiger avec les fournisseurs de services, aucun argent ne sera remis directement aux victimes. Les demandes d'aide doivent être formulées par les intervenant(e)s terrain qui sont en contact avec les victimes, tels que les policiers, les intervenant(e)s des maisons d'hébergement, des centres d'aide aux victimes ou du réseau de la santé et des services sociaux.

Clientèle

Personnes victimes de violence conjugale ou de violence sexuelle dont la situation inspire un sentiment d'urgence, qui doivent obtenir des soins médicaux en lien avec la violence subie et qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins de base ou de se mettre en sécurité à court terme. Aucune obligation de porter plainte à la police.

Information

Justice Québec. (2021). *Aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence*. <https://www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/programmes/aide-financiere-durgence-pour-les-personnes-victimes-de-violence>

SOS Violence Conjugale



Pour joindre l'organisme

Sans frais : 1 800 363-9010

Texto : 438 601-1211



Web

<https://sosviolenceconjugale.ca/fr>

sos@sosviolenceconjugale.ca

facebook.com/sosviolenceconjugale



Adresse

CP 55, Succursale C
Montréal (Qc) H2L 4J7



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

La province du Québec

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La mission de SOS violence conjugale est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale ainsi qu'à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale; le tout de manière confidentielle.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Ligne d'aide téléphonique offerte par des intervenantes formées
- Texto, courriel et clavardage également disponibles
- Services d'accueil, d'évaluation, d'information, de sensibilisation et de soutien
- Référence vers les ressources appropriées
- Aide financière d'urgence (via un(e) intervenant(e))
Pour plus de détails sur ce service, voir LAFU à la [p.73](#)
- Outils d'intervention pour intervenant(e)s

Clientèle

Toutes victimes et personnes touchées par la violence conjugale.

Escouade pour l'enfance



Pour joindre l'organisme

450 229-6650

Sans frais : 1 888 229-6650



Web

<https://escouade.org>

info@escouade.org

facebook.com/escouade.org



Adresse

1332, boul. Sainte-Adèle, suite 200
Sainte-Adèle (Qc) J8B 0J7



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

MRC d'Antoine-Labelle

MRC des Laurentides

MRC des Pays-d'en-Haut

MRC de la Rivière-du-Nord

Mandat/mission en matière de violence conjugale

L'organisme a pour mission de sensibiliser divers intervenant(e)s et les outiller pour prévenir toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Cet organisme offre un programme de prévention qui cible les milieux de vie des enfants, majoritairement les écoles primaires.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Ateliers pour les adultes de l'entourage des enfants qui participent au programme;
- Ateliers sur la violence pour tous les enfants de 4 à 12 ans;
- Services de soutien et de référence.

Clientèle

Enfants de 4 à 12 ans et adultes qui les entourent.

Maison Le Paravent



Pour joindre l'organisme

450 491-5582



Web

<https://www.maisonleparavent.org>

info@maisonleparavent.org

facebook.com/maisonleparavent

instagram.com/maisonleparavent



Adresse

Confidentielle

C. P. 215

St-Joseph-du-Lac (Qc) JON1MO



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

En tout temps – 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

MRC de Deux-Montagnes

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Soutenir, accompagner et héberger des femmes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance dans leur recherche d'autonomie. Les valeurs sont la solidarité, la sécurité et la responsabilisation (*empowerment*).

Services offerts en matière de violence conjugale

- Hébergement moyen terme (3 mois)
- Ressources de base : nourriture, hygiène, buanderie, etc.
- Écoute et soutien émotionnel
- Accompagnement en réinsertion sociale et référence vers des services ciblés
- Soutien complémentaire en partenariat avec les organismes de la région

Clientèle

Femmes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance, dont les femmes de la communauté mohawk.

Maison Oxygène Laurentides



Pour joindre l'organisme

579 887-8843



Web

<https://www.maisonoxygenelaurentides.org/>

maison.oxygene.laurentides@gmail.com

[facebook.com/profile](https://facebook.com/profile.php?id=100085885116201)

[php?id=100085885116201](https://facebook.com/profile.php?id=100085885116201)



Adresse

154, rue de Martigny Ouest

Saint-Jérôme (Qc) J7Y 2G1



Frais

Hébergement : frais minimum de base (25 % du revenu net jusqu'à concurrence d'un maximum de 400\$)

Services externes (soutien individuel et ateliers) : Sans frais



Heures d'ouverture

Depuis janvier 2023 : 24h/7 j

Intervenant(e)s disponibles de 9 h à 21 h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La mission de Maison Oxygène Laurentides est de favoriser la préservation ou la consolidation de la relation père-enfant en offrant de l'hébergement et du soutien communautaire et psychosocial aux pères et à leurs enfants vivant une situation de vulnérabilité liée à des difficultés familiales, sociales ou personnelles. L'organisme offre également des services externes en lien avec les besoins et réalités propres aux familles sur le territoire des Laurentides tels de l'écoute téléphonique, du support, des références ou des ateliers.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Hébergement temporaire pour pères et leurs enfants;
- Suivi individuel hebdomadaire personnalisé et accompagnement externe dans les démarches pour pères hébergés;
- Référence vers les ressources;
- Suivi externe individuel sans recours aux services d'hébergement;
- Activités de loisirs pères-enfants et l'autre parent
- Ateliers :
 - ✓ Coffre à outils pour pères séparés (Thématique découlant de la revue « La séparation : Guide de survie »)
 - ✓ Pères présents, Enfants Gagnants
 - ✓ Coparentalité un jour, pour toujours
 - ✓ Père Plus Saint-Jérôme (groupe d'échange et de soutien)

Clientèle

Pères de la région des Laurentides éprouvant des difficultés et désirant agir sur leur situation, sur une base volontaire.

Ordres professionnels

Les ordres professionnels regroupent sur leur site internet respectif la liste des professionnel(le)s répondant aux exigences afin de pratiquer leur profession. Vous pourrez ainsi y faire une recherche afin d'y trouver le ou la professionnel(le) qui correspond le mieux à vos besoins.

La mission d'un ordre professionnel est d'abord la protection du public.

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec



Pour joindre l'organisme

514 731-3925

Sans frais : 1 888 731-9420



Télécopieur

514 731-6785



Web

<https://www.otstcfq.org>

Pour trouver un(e) professionnel(le) en ligne : <https://www.otstcfq.org/public/trouver-un-professionnel/>

Ordre des psychologues du Québec



Pour joindre l'organisme

514 738-1881

Sans frais : 1 800 363-2644

Pour le centre d'appel pour les personnes à la recherche d'un(e) professionnel(le) :

514 738-1223

Sans frais : 1 800 561-1223



Télécopieur

514 738-8838



Web

<https://www.ordrepsy.qc.ca>

info@ordrepsy.qc.ca

Pour trouver un(e) professionnel(le) en ligne :

<https://www.ordrepsy.qc.ca/trouver-de-aide>

Ordre professionnel des criminologues du Québec



Pour joindre l'organisme

514 437-6727

Sans frais : 1 844 437-6727



Télécopieur

514 416-2255



Web

<https://ordrecrim.ca>

info@ordrecrim.ca

Pour trouver un(e) professionnel(le) en ligne :

<https://espacecrimino.ca/ext/opcq/tm/repertoire/trouverMembre.zul>

Ordre professionnel des sexologues du Québec



Pour joindre l'organisme

438 386-6777

Sans frais : 1 855 386-6777



Web

<https://www.opsq.org>

info@opsq.org

Pour trouver un(e) professionnel(le) en ligne :

<https://www.opsq.org/fr/trouver-votre-sexologue/organization>

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec



Pour joindre l'organisme

514 333-6601

Sans frais : 1 877 913-6601



Télécopieur

514 333-7502



Web

<https://ordrepsed.qc.ca>

info@ordrepsed.qc.ca

Pour trouver un(e) professionnel(le)

en ligne : <https://ordrepsed.qc.ca/trouver-un-psychoeducateur/>

Ressources Olivier (Maison Oxygène St-Joseph et La Percée)



Pour joindre l'organisme

819 660-2842



Web

<https://www.ressourcesolivier.com>

ressourcesolivier@gmail.com

facebook.com/RessourcesOlivier



Adresse

2395, chemin de la Lièvre Sud
Mont-Laurier (Qc) J9L 3G3



Frais

Pour l'hébergement seulement



Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
sur rendez-vous seulement

Hébergement : 24h/7 j



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

MRC Antoine-Labelle

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Mandat/mission en matière de violence conjugale

- Gérer un lieu d'hébergement temporaire consacré aux pères et enfants vivant en contexte de vulnérabilité;
- Offrir des services de soutien et d'accompagnement communautaires pour les pères et leurs enfants hébergés;
- Traiter et prévenir les problèmes particuliers auxquels les familles sont confrontées en offrant un lieu d'accueil et d'hébergement temporaire pour les pères et leurs enfants en situation de vulnérabilité ainsi qu'en offrant à ces personnes et à leurs proches de l'accompagnement et du soutien adaptés à leurs besoins spécifiques.
- Traiter et prévenir la problématique du suicide en offrant de l'hébergement temporaire pour les personnes à risque suicidaire et en situation de vulnérabilité ainsi qu'en offrant à ces personnes et à leurs proches de l'accompagnement et du soutien adaptés à leurs besoins spécifiques.
- Offrir du soutien, de l'accompagnement et de l'écoute aux personnes suicidaires ou endeuillées (tout type de deuil) ainsi que leurs proches, et les référer, au besoin, à des ressources appropriées.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Hébergement transitoire pour pères et leurs enfants
- Hébergement pour les hommes, femmes et enfants de tout âge à risque de vivre une détresse suicidaire, les personnes endeuillées et leurs proches.
- Aide, support et accompagnement
- Référence vers les ressources
- Suivi psychosocial externe et en hébergement
- Services Relais-Pères : accompagnement des pères dans leur milieu, réponse aux besoins de base et référence vers les organismes
- Aide à la sortie de relation sans crise ni violence
- Accompagnement juridique
- Intervention et évaluation en contexte suicidaire et de risque d'homicide

Clientèle

Hommes, femmes, enfants, famille, pères, personnes vulnérables à risque de vivre une détresse suicidaire, personnes endeuillées et leurs proches.

Service d'aide à la recherche de logement de Saint-Jérôme



Pour joindre l'organisme

450 990-4277



Télécopieur

450 436-8195



Référence

Pour y référer un usager, deux documents doivent être complétés : *Autorisation à communiquer des renseignements personnels* et *Formulaire du demandeur*. Vous pouvez appeler ou écrire à l'organisme pour les obtenir.



Web

<https://www.omhstjerome.qc.ca>

sarl.2@omhstjerome.qc.ca

[facebook.com/SARL.Saint.Jerome](https://www.facebook.com/SARL.Saint.Jerome)

Moteur de recherche de logements

<https://www.omhstjerome.qc.ca/service-daide-a-la-recherche-de-logement-sarl/>



Adresse

Office municipal d'habitation (OMH)
de Saint-Jérôme
484, rue Labelle, bur.100
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5L7



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi : 9h à 12h
et 13h à 16h

Mardi : 13h à 16h

Vendredi : 9h à 12h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français



Territoires desservis

Saint-Jérôme

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) informe, oriente et accompagne les citoyens de Saint-Jérôme vivant une situation d'habitation à risque d'itinérance ou devant se reloger imminemment. Ce service aide les citoyens à se trouver un logement correspondant à leurs besoins sur le marché privé ou en HLM (selon la situation).

Services offerts en matière de violence conjugale

- Service téléphonique ainsi qu'un accompagnement individuel pour soutenir la personne dans ses démarches de recherche de logement dans le secteur privé et pour un HML;
- Plan de soutien et un suivi personnalisé selon la situation;
- Partage d'outils pour faciliter la recherche de logement;
- Aide pour définir les critères de recherche et les besoins en matière de logement;
- Soutien de la personne dans sa recherche afin que celle-ci puisse trouver un logement convenable, disponible et, si possible, sous les prix du marché actuel;
- Référence au besoin à d'autres organismes de la région;
- Solutions d'hébergement temporaire (en fonction de critères très précis).

Clientèle

Citoyens de Saint-Jérôme exclusivement (doit avoir résidé au moins 1 an à Saint-Jérôme dans les deux dernières années et avoir un statut de résident permanent ou être citoyen canadien).

SOS Jeunesse



Pour joindre l'organisme

450 473-5014

(laisser un message 24h/7 j)



Télécopieur

450 473-5014

(appeler avant de faxer)



Web

<https://www.sosjeunesse.org/>

info@sosjeunesse.org



Adresse

200, rue Henri-Dunant
Deux-Montagnes (Qc) J7R 4W6

66, rue Danis
Saint-Jérôme (Qc) J7Y 2R3



Frais

10\$ par parent pour l'ouverture du dossier, applicable une seule fois tant que le dossier est ouvert.



Heures d'ouverture

Bureau

Lundi au vendredi de 9h30 à 21h30

Samedi de 9h30 à 17h

Visite supervisées

Heure des visites variables selon le site



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais (selon la disponibilité d'un intervenant bilingue)



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La mission de l'organisme est d'apporter un réconfort, une écoute et un accompagnement ou autres aux enfants victimes de négligence, d'agression sexuelle, de violence physique, psychologique, etc. Il offre également une aide familiale par le biais d'ateliers pour développer les habilités des enfants et/ou parents. De plus, des conférences peuvent être offertes.

Les enfants de 0 à 17 ans sont la clientèle cible. L'organisme assure la supervision des visites et des échanges de garde, et offre également divers services afin d'aider les parents, tel que du coaching parental.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Supervision des rencontres entre l'enfant et son parent, dans une atmosphère détendue et agréable;
- Sécurisation de l'enfant tout au long de la visite ou lors des échanges de garde;
- Écoute des besoins de l'enfant en tout temps;
- Rédaction de rapport après chaque visite ou échange et remise de celui-ci au professionnel assigné;
- Suivi adéquat auprès de l'enfant de façon régulière et soutenue;
- Prise de contact avec le ou les parents en cas de situations ayant un impact sur la vie de l'enfant;
- Orientation des parents vers les ressources adéquates.

Clientèle

- Parents et enfants référés par la Direction de la protection de la jeunesse
- Cour supérieure en instance familiale
- Parents volontaires

Centre communautaire juridique Laurentides-Lanaudière (Aide juridique)



Pour joindre l'organisme

Pour le Service provincial de garde téléphonique (personnes arrêtées et détenues) : 1 800 842-2213



Web

<https://www.ccjll.qc.ca>



Frais

En fonction de la capacité financière de la personne et de la couverture possible des services



Heures d'ouverture

Chaque bureau à ses propres heures d'ouverture



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Laurentides et Lanaudière

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Représentation par avocat devant un tribunal en 1^{re} instance ou en appel, en demande ou en défense;
- Assistance d'un(e) avocat(e) dans certains cas expressément prévus par la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques;
- Consultation juridique avec un(e) avocat(e);
- Consultation téléphonique avec un(e) avocat(e), accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, lors d'une arrestation ou en cas de détention;
- Comparution téléphonique les fins de semaine et les jours fériés en matière de droit criminel;
- Information juridique sur les droits et obligations des bénéficiaires;
- Implication des avocats auprès d'organismes communautaires;
- Prestation de services rendue par un(e) notaire.

Les services d'aide juridique couverts par le régime sont rendus, gratuitement ou moyennant le versement d'une contribution, aux personnes financièrement admissibles. Cette contribution, déterminée par règlement, est toujours perçue par le centre communautaire juridique qui a émis l'attestation d'admissibilité. Les champs d'activités visés par l'aide juridique sont : Droit familial, de la jeunesse (protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents), criminel, carcéral, administratif, de la santé mentale, social, civil et de l'immigration

Clientèle

Toutes personnes financièrement admissibles ayant besoin de services juridiques.

Saint-Jérôme



Pour joindre l'organisme
450 436-5712



Télécopieur
Criminel et pénal : 450 436-9514
Jeunesse : 450 436-2497
Adm., civil et familial : 450 436-2328



Web
bajstje@ccjll.qc.ca



Adresse
460, rue Labelle, bur. 101
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5L3

Lachute



Pour joindre l'organisme
450 562-2462



Télécopieur
450 562-1758



Web
bajlach@ccjll.qc.ca



Adresse
505, rue Béthany, bur. 200
Lachute (Qc) J8H 4A6

Sainte-Thérèse



Pour joindre l'organisme
450 435-6509



Télécopieur
450 435-3439



Web
bajther@ccjll.qc.ca



Adresse
220, boul. Curé-Labelle, bur. 201
Sainte-Thérèse (Qc) J7E 2X7

Sainte-Agathe-des-Monts



Pour joindre l'organisme
819 326-6111



Télécopieur
819 326-1767



Web
bajagathe@ccjll.qc.ca



Adresse
118, rue Principale est, bur. 107
Sainte-Agathe-des-Monts (Qc) J8C 1K1

Saint-Eustache



Pour joindre l'organisme
450 472-0134



Télécopieur
450 472-0409



Web
bajeust@ccjll.qc.ca



Adresse
11, Ch. De la Grande-Côte
Saint-Eusatche (Qc) J7P 5L3

Mont-Laurier



Pour joindre l'organisme
819 623-2827



Télécopieur
819 623-4894



Web
bajml@ccjll.qc.ca



Adresse
555, rue Hébert
Mont-Laurier (Qc) J9L 2X4

Centre de justice de proximité Laval-Laurentides-Lanaudière



Pour joindre l'organisme

450 990-8071
Sans frais : 1 844 522-6900



Web

<https://www.justicedeproximite.qc.ca/centres/laval-laurentides-lanaudiere/cjplll@cppqc.ca>
facebook.com/centresdejusticedeproximite
twitter.com/cjpduquebec
linkedin.com/company/centres-de-justice-de-proximite-du-quebec
youtube.com :
[@centresdejusticedeproxit760](https://youtube.com/@centresdejusticedeproxit760)



Adresse

293, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5A2



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h30 à 12h
et de 13h à 16h



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

Territoire des Laurentides
Région de Laval et Lanaudière

Mandat/mission en matière de violence conjugale

L'organisme a une approche personnalisée basée sur la justice participative qui est axée sur l'accueil et l'exploration des besoins et intérêts du citoyen. Elle vise à informer et outiller celui-ci afin qu'il puisse choisir la meilleure solution pour lui en tenant compte des différents aspects de sa problématique, qu'elle soit juridique, personnelle, relationnelle, économique ou autre. Le CJP-LLL prône une approche humaine basée sur l'écoute, la collaboration et la croyance en la capacité de chacun de prendre les meilleures décisions pour lui-même.

L'organisme vise à faire découvrir aux citoyens leurs options comme la médiation, la négociation, la conférence de règlement à l'amiable, etc.

L'organisme pourra aussi informer les citoyens des étapes du processus judiciaire lors d'une séparation.

Services offerts en matière de violence conjugale

- Service information juridique : rencontre informative avec un juriste.
- Service Info-Séparation : rencontre informative avec un juriste concernant la séparation, adaptée à la situation et aux besoins de la personne qui se sépare.
- Service Info-Dossier petites créances : information, soutien et orientation en lien avec un dossier aux petites créances.
- Service Justice Allié.e.s : information juridique et accompagnement psychosocial pour les personnes des communautés 2SLGBTQIA+.
- Rencontre individuelle : information, soutien, référence, sensibilisation au recours aux modes alternatifs de résolution de conflit.

Clientèle

Citoyens de la région

Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)



Pour joindre l'organisme

450 431-4401

Il est possible de communiquer avec le ou la procureur(e) assigné(e) au dossier avec le numéro d'événement policier

La **Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle** est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30, au 1 877 547-DPCP (3727)



Web

dpcp.gouv.qc.ca

info@dpcp.gouv.qc.ca



Adresse

25, rue de Martigny Ouest, bur. D-3
Saint-Jérôme (Qc) J7Y 4Z1



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais (possibilité d'avoir un interprète à la cour)



Territoires desservis

District judiciaire de Terrebonne (58 municipalités et villes dans les Laurentides)

Mandat/mission en matière de violence conjugale

Accusations en matière de violence conjugale et accompagnement des victimes durant le processus judiciaire.

Services offerts en matière de violence conjugale

Rencontre avec les victimes de violence conjugale avant qu'elles intentent une poursuite criminelle contre un(e) accusé(e). Les rencontres sont également possibles au cours du processus judiciaire, soit avant qu'un témoignage soit rendu ou lorsque requis.

Réponse aux questions des victimes en lien avec leur participation au processus judiciaire et sur son déroulement.

Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle : Permet aux victimes de violence conjugale ou sexuelle ainsi qu'aux intervenant(e)s de parler à une procureure aux poursuites criminelles et pénales du DPCP, d'obtenir de l'information fiable et pertinente sur le processus judiciaire, le traitement d'une plainte et l'autorisation de poursuite, et ce, gratuitement et de manière confidentielle.

Clientèle

Victimes

Rebâtir



Pour joindre l'organisme

Sans frais : 1 833 REBATIR (732-2847)



Web

<https://rebatir.ca>
projet@rebatir.ca



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

De 8h30 à 16h30

En dehors des heures d'ouverture,
laisser un message.



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français et anglais



Territoires desservis

La province du Québec

Mandat/mission en matière de violence conjugale

La mission de Rebâtir est de favoriser l'accès à la justice pour les victimes de violence conjugale et sexuelle en offrant gratuitement et de manière confidentielle un service de consultation juridique. Ces services juridiques par des avocats sont disponibles dans tous les domaines du droit.

Services offerts en matière de violence conjugale

Rebâtir offre quatre (4) heures de conseils juridiques sans frais

Clientèle

Victimes de violence conjugale ou sexuelle, peu importe leurs revenus.

Services policiers



Pour joindre l'organisme

Appel ou en personne



Frais

Sans frais



Heures d'ouverture

Centrale d'appels d'urgence ouverte en tout temps



Langues dans lesquelles les services peuvent être offerts

Français, anglais, système d'interprète au besoin



Territoires desservis

Tout le territoire des Laurentides

Mandat/mission en matière de violence conjugale

- Service d'urgence à tous les niveaux
- Rencontre de victimes ou de proches afin de recueillir des informations, de répondre à leurs questionnements et de les diriger vers des ressources disponibles
- Intervention quant à la sécurité de la victime et de ses proches
- Enquête en cas de délit criminel, arrestation et interrogatoire du suspect
- Suivi et soutien de la victime et de ses proches dans le processus judiciaire
- Activités de sensibilisation auprès de différentes clientèles, dont les personnes les plus vulnérables

Services offerts en matière de violence conjugale

Réception de plainte initiale et enquête criminelle.

Clientèle

Toutes les clientèles ayant des questions en lien avec des infractions dans un contexte de violence conjugale.

Informations par secteur

Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes



Téléphone

450 974-5300



Web

<https://www.rpldm.ca>



Adresse

615, 20^e Avenue
Deux-Montagnes (Qc) J7R 6B2



Territoires desservis

Deux-Montagnes,
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Saint-Joseph-du-Lac
Pointe-Calumet

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville



Téléphone

450 435-2421



Web

<https://www.riptb.qc.ca>



Adresse

150, boul. Ducharme
Sainte-Thérèse (Qc) J7E 4R6



Territoires desservis

Rosemère
Sainte-Thérèse
Boisbriand
Lorraine

Service de police de la Ville de Blainville



Téléphone
450 434-5300



Web
<https://blainville.ca/services/services-aux-toyens/police>
police@blainville.ca



Adresse
640, boul. du Curé-Labelle
Blainville (Qc) J7C 2J2



Territoires desservis
Blainville

Service de police de la Ville de Mirabel



Téléphone
450 475-7708



Web
<https://www.mirabel.ca/police>



Adresse
14113, rue Saint-Jean
Mirabel (Qc) J7J 1Y4



Territoires desservis
Mirabel

Service de police de la Ville de Saint-Eustache (SPVSE)



Téléphone
450 974-5300



Web
<https://www.saint-eustache.ca/police>



Adresse
144, rue Dorion
Saint-Eustache (Qc) J7R 2N7



Territoires desservis
Saint-Eustache

Service de police de la Ville de Saint-Jérôme



Téléphone
450 432-1111



Web
www.vsj.ca/police



Adresse
500, rue Filion
Saint-Jérôme (Qc) J7Z 1H9



Territoires desservis
Saint-Jérôme

Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion



Téléphone
450 471-4121



Web
<https://www.ville.terrebonne.qc.ca/service-de-police>



Adresse
491, boul. des Seigneurs
Terrebonne (Qc) J6W 1T5



Territoires desservis
Sainte-Anne-des-Plaines

Sureté du Québec



Téléphone
310-4141 ou *4141 (cell.)



Web
<https://www.sq.gouv.qc.ca>



Territoires desservis
MRC des Laurentides
MRC des Pays-d'en-Haut
MRC d'Argenteuil
MRC d'Antoine-Labelle
MRC de La Rivière-du-Nord
MRC de Deux-Montagnes

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de la Sécurité publique. (2022). *Criminalité au Québec - Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2020*. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2020.pdf?1655990328
2. Secrétariat à la condition féminine. (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Gouvernement du Québec. www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf
3. Environnement numérique d'apprentissage (ENA). (2019). Formation provinciale *Violence conjugale : connaître, détecter, intervenir*. Ministère de la santé et des services sociaux. fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html
4. Secrétariat à la condition féminine. (2022). *Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 : Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance*. Gouvernement du Québec.
5. Gouvernement du Québec. (2022). *Violence conjugale*. www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale
6. Maison d'Ariane. (2022). *Le cycle de la violence conjugale – À travers les yeux d'un enfant*. Violence conjugale. violenceconjugale.ca/wp-content/uploads/2021/10/CycleVCenfants-2.pdf
7. ACCROC. (2019). *Cinq formes de contrôle*. www.accroc.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2020/04/Les-5-formes-de-contrôle%CC%82le.pdf
8. Lapierre, S. et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe. *Revue Intervention 2014, (140), 69-79*. revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la_typologie_lapierre_et_all.pdf
9. SOS Violence Conjugale. (s.d.). *6 formes de violence conjugale post-séparation*. sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/6-formes-de-violence-conjugale-post-separation
10. Malo, C. et Rivard, D. (2013). *Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation : Où en sommes-nous ?* Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. www.unipsed.net/wpcontent/uploads/2014/09/Bilan_de_reflexion_Alienation_parentale.pdf
11. Turbide, C. et Godbout, É. (2017). *Les conflits sévères de séparation dans le contexte de la protection de la jeunesse: défis de la recherche et de l'intervention*. Communication présentée Webinaire, Québec. www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/activite/power-point/Pr%C3%A9sentation%20%C3%89.%20Godbout%20et%20C.%20Turbide_O.pdf
12. Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Trousse média sur la violence conjugale*. www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/accueil
13. SOS Violence Conjugale. (s.d.). *9 conséquences de la violence conjugale*. sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/9-consequences-de-la-violence-conjugale
14. RAIV. (2022). *L'exposition à la violence conjugale – Fiche synthèse*. www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/fiche-30_exposition-enfants-violence-conjugale_O.pdf
15. Gouvernement du Québec. (2022). *Maltraitance envers les personnes âgées*. www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/maltraitance-aines/a-propos-maltraitance-aines
16. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale en collaboration avec la COPHAN. (2019). *Accueillir et accompagner les femmes ayant des limitations fonctionnelles Guide pratique à l'intention des intervenantes en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale*. maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Guide_InclusionFemmesMars2019.pdf
17. Secrétariat à la condition féminine. (2012). *Si vous êtes une femme en situation de handicap, cette brochure peut vous concerner*. cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/documentation/brochures/FSH-SCF-FR.pdf
18. Centre de recherche appliquée en intervention sociale et CIUSSS du Saguenay Lac Saint Jean. (2021). *Outil d'intervention psychosociale auprès des personnes victimes de violence conjugale vivant dans un contexte de vulnérabilité*. intervenonsviolenceconjugale.santesaglac.gouv.qc.ca/app/

19. Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale. (2021). Formation provinciale sur l'estimation et la gestion du risque d'homicide. 1^{re} édition révisée. CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
20. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). *Mieux comprendre la violence conjugale*. maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale
21. Service d'aide aux conjoints. (s.d.). *Victime ou agresseur : repères et pièges*.
22. Deslauriers, J.-M., Lafrance, M. et Tremblay, G. (2019). *Réalités masculines oubliées*. Presses de l'Université Laval.
23. Drouin, C. et Trépanier, M. (2018). *Répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale*. Via l'anse. numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3444710
24. Entraide pour hommes. (2019). *Service d'intervention – Homme subissant de la violence*. www.entraidepourhommes.org/services-d-intervention
25. Deslauriers, J.-M., Lafrance, M. et Tremblay, G. (2019). *Réalités masculines oubliées*. Presses de l'Université Laval.
26. Paradis, L. (2012). *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.
27. RAIV. (2022). *Outil clinique pour repérer et agir avec des enfants et des jeunes exposés à la violence conjugale*. www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/OUTIL-CLINIQUE-POUR-REPERER-ET-AGIR.pdf
28. Lapierre, S., Côté, I., Vincent, A., Maurice, M.-N. (2020). *Formation au modèle Protection des enfants en contexte de violence conjugale* [Matériel de formation].
29. Ministère de la Justice du Québec. (2021). Séance d'information de groupe sur la parentalité auprès la rupture. www.justice.gouv.qc.ca/couple-et-famille/separation-et-divorce/la-mediation-familiale-pour-negocier-une-entente-equitable/seance-d-information-de-groupe-sur-la-parentalite-apres-la-rupture
30. Éducaloi. (2022). *Porter plainte pour violence conjugale : étape par étape*. educaloi.qc.ca/capsules/plainte-violence-conjugale/
31. SOS Violence Conjugale. (s.d.). *S'extraire de l'emprise de la violence conjugale : reprendre le pouvoir sur sa vie*. sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/s-extraire-de-l-emprise-de-la-violence-conjugale-reprendre-le-pouvoir-sur-sa-vie
32. Cabinet du ministre de la Justice et procureur général du Québec. (2022). Déploiement du projet pilote de tribunal spécialisé à Québec. Ministère de la justice du Québec. www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/deploiement-du-projet-pilote-de-tribunal-specialise-a-quebec-39943#:~:text=La%20cr%C3%A9ation%20d'un%20tribunal,sexuelles%20et%20de%20violence%20conjugale.
33. Gouvernement du Québec. (2022). *Interdiction pour l'accusé d'un crime de communiquer avec la victime*. www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/processus-judiciaire-au-criminel/accompagnement-victimes-crime/mesures-protection-securite/interdiction-communication-victime-accuse#c129100
34. Gouvernement du Québec. (2022). *Mettre fin à votre bail en cas de violence sexuelle, conjugale ou envers un enfant*. www.quebec.ca/habitation-et-logement/location/bail/fin-bail-violence-conjugale-agression-sexuelle
35. Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte du CISSS des Laurentides. (2020). *Bref portrait de la mobilisation intersectorielle en matière de violence conjugale et familiale sur le territoire du CISSS des Laurentides*. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides. <https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciss Laurentides/Soins et services/Violence conjugale/DOC 2020-07-02 Mobilisation intersectorielle en VC Laurentides.pdf>
36. Loi sur la protection de la jeunesse, R.L.R.Q., c. P-34.1. Légis Québec. (2022). www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1

MÉCANISME DE SUIVI ET DE RÉVISION

Le présent GUIDE D'INTERVENTION ET DES RESSOURCES EN VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE est amené à évoluer et pourra être révisé à l'occasion de changements organisationnels ou législatifs.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une interprétation du texte ou pour une demande de renseignements concernant le présent guide, veuillez communiquer avec :

Audrey Larocque, coordonnatrice régionale des services psychosociaux généraux adulte et des dossiers transversaux

Direction des programmes santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adultes

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

audrey.larocque.tdb@ssss.gouv.qc.ca